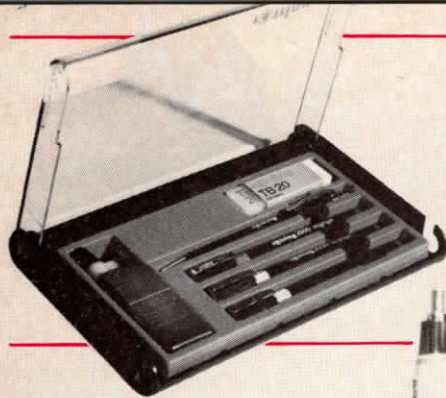


L'ÉDUCATION

hebdo



**apprendre
à
se nourrir**



offre spéciale étudiants

coffret n° 151616 rotring, comprenant :
3 stylos rotring 2000 Isograph (**dont 1 gratuit**)
en 0,25 - 0,35 - 0,70
1 porte-mine 0,5 à canon semi-coulissant
1 flacon d'encre
1 gomme TB 20

ce rotring-là, je l'ai à l'œil !...

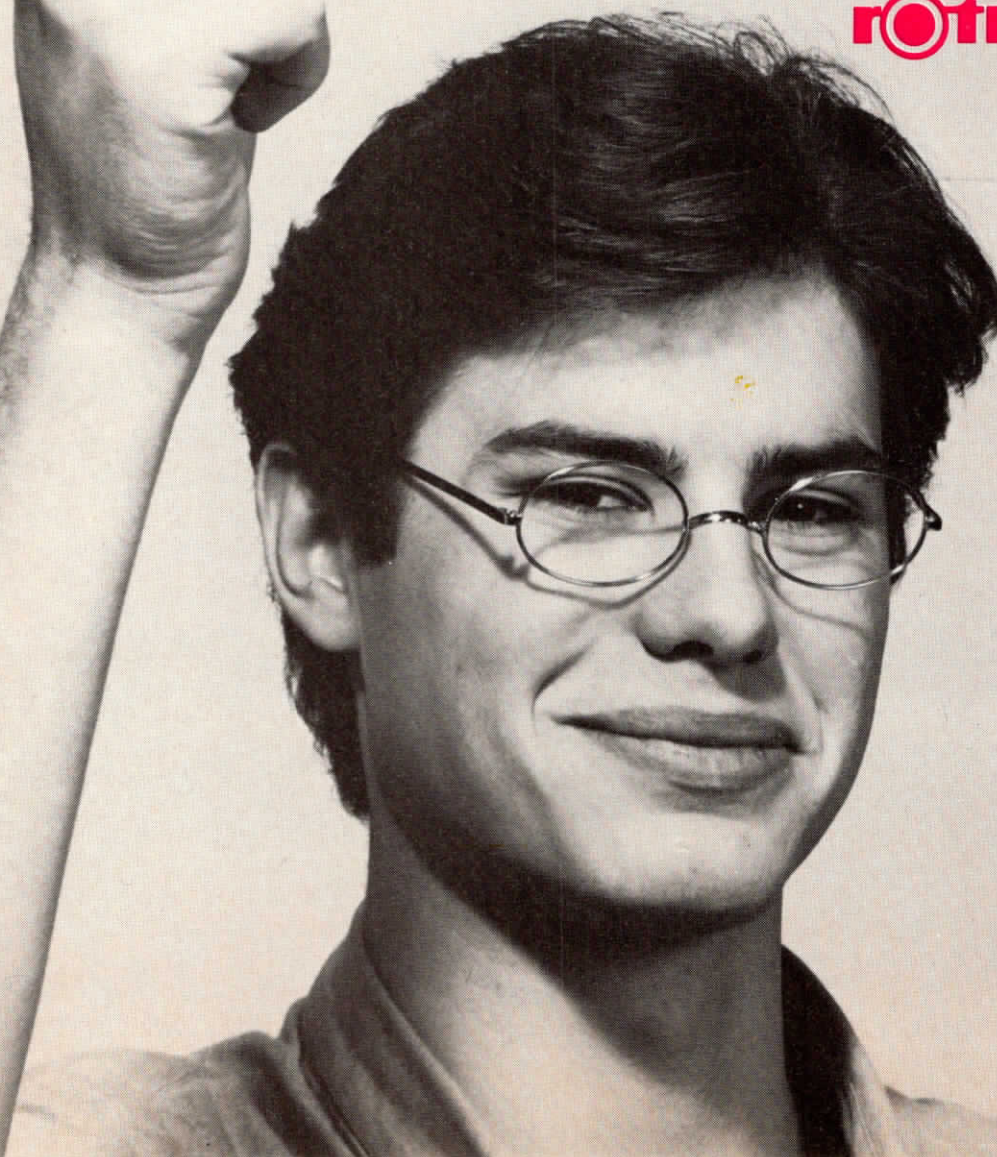
Parce que rotring fait une offre spéciale, réservée aux étudiants, pour leur permettre d'attaquer l'année avec le matériel de base de leur formation du dessin.

1 stylo rotring gratuit sur les 3 stylos de base du coffret "offre spéciale étudiants".

Parce que ce stylo rotring, je m'en sers tout le temps... et que j'y tiens. Et aussi parce que rotring a une tradition de recherche et de qualité.

Vous trouverez les coffrets rotring "offre spéciale étudiants" chez votre spécialiste dessin habituel.

rotring



n° 464 / 1^{er} octobre 1981**hebdomadaire**

- 2 **un milliard de handicapés**, par Maurice Guillot
- 2 **dix ans de formation continue**, par Elisabeth de Blasi
- 4 **Freinet en mouvement**, par Michaëla Bobasch
- 5 **EPS : une rentrée confiante**, par Michaëla Bobasch
- 6 **rentrées à la carte** : Versailles, Lyon, Orléans-Tours, par Michaëla Bobasch, Paul Gravillon, Yves Mary

éducations

- 8 **les jeux de l'espoir**, par Michaëla Bobasch
- 11 **l'information dans l'école**, par Nicole Gauthier
- 13 **vous avez la parole** : le temps libre de la littérature, par Pascal Fleury ; courrier des lecteurs

à votre service

- 15 **regards sur la Chine**
- 16 **documentation** : des revues pour les enseignants, par Pierre Ferran

18 **réponses**, par René Guy

19 **textes officiels** : délégués départementaux de l'Éducation nationale, par René Guy

20 **au J.O.**

21 **au B.O.**

22 **agenda**

expressions

24 **donner la langue au chat**, par Louis Porcher

26 **un homme libre, toujours...** par Pierre Ferran

27 **la servante et la reine**, par Pierre-Bernard Marquet

29 **à voir, à lire**

réflexions

30 **l'école contre la « mal bouffe »**, d'après une étude du Dr G. Reginster-Haneuse, « Contribution à la définition d'une bonne alimentation »

35 **mots croisés - échecs**

photos — couverture, p. 30 et 33 : Pierre Michaud ; p. 5 : Philippe Bertot ; p. 9 et 10 : Camille Jessel ; p. 26 : Apis ; p. 28 : Bernard.

'éducation

**fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros**

Hebdomadaire publié par « L'éducation », association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et Echanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

direction

directeur : André Lichnerowicz ; **administrateur délégué** : Léon Silveréano.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot ; **rédacteur en chef adjoint** : Jean-Pierre Vélis ; **conseiller pédagogique** : Louis Porcher ; **secrétariat de rédaction** : Suzanne Adelis, Michel Bonnemayre ; **informations** : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy ; **documentation** : Pierre Ferran, chef de rubrique - Bernard Blot, Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Yves Guyot, François

Mariet, Claire Méral, Claude Moreau, Jerry Poczta - Marie-Claude Krausz (agenda) ; **lettres, arts, spectacles** : Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Jacques Erwan, Etienne Fuzellier, Hubert Haddad, Raymond Laubreaux, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre ; **correspondants** : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Yves Mary, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaettel, Gérard Sèneca ; **dessinateur** : François Castan.

publicité - développement

Martine Cadas, François Silvain, Francisca Sol.

**conseil d'administration
de l'association éditrice**

bureau : André Lichnerowicz, président ; Pierre Chevallier, vice-président ; Georges Belbenoit et Léon Silveréano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Vianay.

membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brihac, Hélène Beyhaut, Anne-Marie Franchi, Emile

Gracia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin.

rédaction, publicité, annonces

2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

abonnements

215, boulevard MacDonald - 75019 Paris
Tél. : 508-24-26

le numéro : 6 F ; numéro spécial : 8 F
abonnement annuel : France 135 F, étranger 170 F (CCP 31-680-34 La Source).

Pour tout changement d'adresse, joindre une bande d'expédition et 3,20 F en timbres

un milliard de handicapés

C'est une course vertigineuse autour du monde. Entre l'alphabétisation et l'analphabétisme. Paradoxal, pouvons-nous penser, parce que l'école est aujourd'hui partout, avec des bonheurs divers bien sûr, et il n'existe plus de pays sans système scolaire. Mais tout comme la faim dans le monde, l'éducation est battue en brèche, constamment, par les courbes démographiques. A tel point que si « *les tendances actuelles se maintiennent* » comme dit le directeur général de l'Unesco, Amadou-Mahtar M'Bow, le seuil du milliard d'analphabètes sera franchi en l'an 2000.

Les résultats de la dernière décennie ne sont pas négligeables, il s'en faut : 456 millions d'individus sont venus rejoindre le nombre de ceux qui savent lire et écrire, soit une progression de 30 %. Ainsi, le taux mondial d'analphabétisme a été ramené de 32,4 % à 28,9 %. A cette cadence, il ne devrait plus être que de 26 % en 1990.

Mais si ce pourcentage est nettement en baisse, qu'on ne s'y trompe pas, le nombre absolu des analphabètes n'a cessé d'augmenter : ils étaient 742 millions en 1970, ils sont aujourd'hui 800 millions. Ce chiffre signifie que plus d'un adulte sur quatre dans le monde ne sait ni lire ni écrire ; que 123 millions d'enfants de six à onze ans qui, l'an dernier, ne fréquentaient pas l'école primaire, viendront en atteignant leur quinzième année encore gonfler le chiffre des analphabètes ; que, pour la planète, les trois quarts de ceux-ci se trouvent en Asie où 38,4 % des populations ne savent ni lire ni écrire ; qu'en Afrique ce pourcentage s'élève à 60,6 % et en Amérique latine à 20,3 % ; enfin que, si tous les défavorisés, c'est-à-dire les populations rurales et péri-urbaines, les travailleurs migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, sont les plus durement touchés, les femmes sont les plus atteintes par ce triste record : par rapport à l'ensemble des analphabètes, elles représentaient 58 % en 1960, elles dépassent les 60 % aujourd'hui.

En révélant ces chiffres impressionnants lors de la Journée internationale de l'alphabétisation, qui concordait avec la tenue à Paris de la Conférence des Nations-Unies sur les pays les moins avancés, Amadou-Mahtar M'Bow a lancé un nouvel appel contre cet « *intolérable déni des droits les plus élémentaires de l'homme* » qui accentue le fossé entre les pays industrialisés et les autres. Il a rappelé que l'alphabétisation contribue à renverser les barrières de l'inégalité et apparaît partout « *comme un facteur déterminant et de la libération des hommes et du développement des sociétés* ». Et, en cette Année internationale des personnes handicapées, il n'a pas craint d'assimiler les analphabètes à cette population, puisqu'eux non plus « *ne peuvent exercer la plénitude de leurs droits dans les sociétés modernes* ».

Il y a décidément des moments où, sous l'avalanche des chiffres cinglants de la réalité, nos petites querelles autour de notre école, les petits problèmes de notre enseignement, se relativisent d'eux-mêmes et apparaissent singulièrement dérisoires.

Maurice Guillot

dix ans de for

IL Y A dix ans, en effet, le 16 juillet 1971, était publiée la loi portant l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. La législation de l'époque définissait celle-ci dans les termes suivants : « *La formation professionnelle permanente constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent [...]* L'État, les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement public et privé, les associations, les organisations professionnelles syndicales et familiales, ainsi que les entreprises, concourent à l'assurer. »

Comme le rappelait le maire de Bordeaux, cette loi constituait un ensemble avec les lois sur l'enseignement technique et l'apprentissage et instituaient une politique globale de formation continue décentralisée avec une gestion paritaire.

Dix ans après, force est de constater que sur les vingt millions de stages effectués dans cette période, l'esprit de cette réforme n'a pas toujours été suivi. A entendre les réflexions de quelques syndicalistes à l'issue de la première journée, les trois tables rondes organisées le matin ont même montré les impasses auxquelles se heurte traditionnellement la commission formation.

« *C'est en fait le patron qui a toujours le pouvoir et qui établit sans concertation le plan forma-*

« N'a-t-on pas trop poussé la formation continue dans le sens de l'efficacité professionnelle et économique plutôt que dans celui de la formation humaine ? »

C'est le député-maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas, qui posait cette question à l'occasion de l'ouverture des Journées nationales sur

« Le service public d'Éducation et ses partenaires », organisées par les universités de Bordeaux les 21, 22 et 23 septembre.

Dix ans après l'institution de la loi sur l'organisation de la formation professionnelle, ce colloque a sûrement apporté la réponse à cette question.

ns

formation continue

tion », disait l'un d'entre eux. « Il faut créer le paritarisme réel » ajoutait à ce propos Maurice Perche, chef de cabinet de Marcel Rigout, ministre de la Formation professionnelle, estimant qu'à l'heure actuelle, les deux parties, patronat et syndicats, ne sont pas sur un pied d'égalité. A cause de la disparité des moyens financiers mais aussi « parce que le patronat a pu se doter de tout un réseau de spécialistes que n'ont pas les syndicats ». Il faut donc, pour Maurice Perche, donner aux syndicats le droit de participer sur le même plan que les patrons aux préparations des actions de formation. « Mais le droit accordé ne suffit pas, ajoutait-il, et c'est pourquoi le projet de loi de finances de 1982 proposera d'augmenter de façon très substantielle les crédits destinés à la formation syndicale. »

Au demeurant, comment l'Éducation nationale peut-elle aider à développer cette formation professionnelle ? s'interrogeaient les quatre cents participants à ces journées. « Dans mon esprit, répondait Jacques Chaban-Delmas, le service public de l'Éducation devait devenir le fer de lance de cette politique. » On peut penser, poursuivait-il, que tout n'a pas été fait comme cela aurait dû l'être. Mais il s'empressa d'ajouter qu'il faut à tout prix s'écarter de deux idées fausses : « l'appareil éducatif n'était pas adapté et fabriquait des chômeurs » ; « il n'avait pas à s'intéresser aux problèmes des entreprises ».

Maurice Perche, pour sa part,

estimait que la tâche de l'Éducation nationale n'a pas été facile, car elle avait à mener de front deux actions : sa réorganisation après le chambardement de mai 1968 et sa participation à la politique de formation continue. Mais il est vrai, ajoutait-il, qu'elle a à réfléchir sur ce thème et à trouver les moyens de coordonner la formation initiale avec la formation continue. Sans doute cette dernière a-t-elle aujourd'hui, des impératifs dus à la crise économique et à la nécessité de lutter contre le chômage. « Mais il faut souhaiter que l'on n'oublie pas les objectifs premiers, insistait Jacques Chaban-Delmas, car elle est aussi un moyen de lutter contre les inégalités. Et si l'on peut cerner l'évolution technique de la formation continue, n'oublions pas son aspect humain : donner une deuxième chance à ceux qui n'en n'ont pas encore eue. Cet épanouissement n'a pas été vu par certains patrons. On peut alors se poser la question de la responsabilité de l'Éducation nationale. A-t-elle fait ce qu'il fallait ? A-t-elle été capable de réagir en commerçante, si l'on peut dire, pour adapter ces vingt millions de stages à la demande ? »

Ces débats ont en tous cas bien montré le but de ce colloque. Tout en analysant les problèmes liés à l'ouverture du service public d'éducation à la formation permanente, les responsables ont essayé, tout au long de ces trois journées, de définir le rôle qu'il a pu jouer dans l'orientation que la formation continue a prise, et d'évaluer les

moyens qu'il a eus ou n'a pas eus pour s'acquitter de cette tâche qui fait partie intégrante de sa vocation et de sa raison d'être. Pour cela, les organisateurs ont voulu que celles-ci soient placées sous le signe d'une authentique confrontation, d'une présentation d'expériences concrètes réalisées par le service public d'éducation. Par exemple :

- le GRETA d'Arcachon présentait une expérience originale de préparation au CAP dans l'industrie lourde du bois : « Rencontre entre une profession et l'Éducation » ;
- le GRETA de Béarn et Soule présentait une opération de formation-production : « Réhabilitation de l'habitat ancien à Oloron-Sainte-Marie » ;
- le CFFPA de Pau : « La fonction professionnelle agricole dans les Pyrénées-Atlantiques », etc.

Sans planification économique, il n'y a pas de vraie politique de formation continue possible. C'est ici l'une des conclusions que l'on peut tirer des travaux de la commission « Service public d'éducation et développement régional », réunie dans le cadre du colloque pour la deuxième journée. « Il faut bien reconnaître que jusqu'ici la formation a été plus suiviste que déterminante dans l'évolution économique », déclarait Pierre Delfaud, professeur à l'université de Bordeaux I, qui dressait un bilan des dix années écoulées. Poussée par la crise économique, la formation continue n'a fait que du « ravaudage » et il est donc difficile dans ce cas de parler de développe-

ment régional. Encore moins de l'influence du service public de l'éducation de ce dernier. « Plus on monte dans l'éducation, moins le service public est privilégié. D'autant que jusqu'ici, précisait-il, tout se passe comme si l'on faisait la distinction entre les organismes privés de formation travaillant pour les « riches » et le service public travaillant pour les « pauvres ». Ainsi, en Aquitaine, les organismes privés de formation sont les plus nombreux dans les zones où la densité industrielle est la plus importante (Gironde et Pyrénées-Atlantiques). Enfin, il faut bien admettre que de nombreuses appréhensions doivent être levées avant qu'industriels et enseignants puissent collaborer ensemble sur des programmes de formation. Pourtant lorsque ceux-ci se connaissent mieux, le mariage est possible.

C'est alors qu'on peut envisager de jouer sur des orientations du développement régional. Mais dans ce cas, pour Michel Eimer, chargé de mission auprès de la Mission Grand Sud-Ouest, les schémas régionaux de formation professionnelle ne pourront exister que dans la mesure où sera mise en place une réelle planification économique régionale, celle-ci inscrite dans une planification nationale. A ce moment-là, une véritable concertation régionale sur la formation pourrait aider à la construction de cette planification économique. Et sans doute pourrait-il être envisagé de travailler dans le cadre des bassins d'emploi, « la politique de formation concernant autant l'environnement économique et humain que les employeurs ». Michel Eimer pense également qu'il est nécessaire d'intégrer à cette démarche les associations : « A mon avis, le tissu socio-culturel peut très bien faire face aux problèmes économiques. » Enfin le chargé de mission se plaçant sur un plan encore plus prospectif, a invité à réfléchir sur les possibilités qui seront offertes demain par la télématique ou les radios locales.

Malheureusement, bien qu'admirablement présenté par Jacques Chaban-Delmas dans son allocution d'ouverture, puis poursuivi par de passionnants rapports de synthè-

ses sur des actions de formation dans des centres de la région Aquitaine en particulier, le colloque devait se terminer un peu trop rapidement le mercredi 23 septembre. Sans qu'André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, président du Conseil régional d'Aquitaine, sans que le ministre de l'Éducation nationale aient pu assister à cette dernière journée, comme cela était initialement prévu.

Une dernière journée qui avait débuté par le discours de M. J. Castaing, président du Comité économique et social, qui, tout en reconnaissant la prise de conscience et les efforts financiers entrepris en faveur des actions de formation, regretta « qu'il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les mentalités. La notion de capital intellectuel définitivement acquis pour toute l'existence après la formation initiale, doit être remise en question. Il faut s'adapter, et nous en avons tous besoin pour rester dans la course tout au long de notre vie ». Prenant l'exemple d'une activité qu'il connaît bien, l'activité agricole, il reste persuadé qu'il ne peut y avoir « développement économique s'il n'y a pas recherche et formation, c'est une chaîne de progrès indispensable ».

En l'absence des ministres, il incombait à Robert Savy, chargé de la Formation professionnelle au Cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de donner aux quatre cents participants la conclusion de ces trois journées nationales. Il le fit en insistant sur la nécessité de « donner toute sa place à l'Éducation nationale dans la formation continue. Le service public doit s'y employer, qu'il s'agisse du personnel enseignant, ou non enseignant ».

Robert Savy souhaite que la réflexion sur le passé éclaire le présent et permette de façonner pour le service public d'éducation un futur tout à sa mesure, riche de perspectives, en évitant surtout qu'il ne se replie sur lui-même.

Elisabeth de Blasi

Freinet

« POUR la première fois en France, le mouvement Freinet prend contact avec le pouvoir en place », ont annoncé deux membres du comité directeur du mouvement qui seront reçus par Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, courant octobre. Pourquoi avoir sollicité cette rencontre ? Parce qu'ils estiment devoir apporter leur contribution à un changement où, à leur avis, l'on a davantage pensé au quantitatif qu'au qualitatif. « Le seul point positif c'est le texte sur les projets d'activités éducatives. Or, pour remédier aux inégalités, il faut développer une pédagogie de la réussite », ont déclaré en substance Christian Poslaniec et Pierre Lespine, membres du comité directeur du mouvement Freinet. Et ce changement pédagogique, il ne peut, à leur avis, que « se construire, se tricoter à la base ».

Fort de son expérience (pratiques et outils pédagogiques utilisés depuis de nombreuses années dans près de cent mille classes), le mouvement Freinet pense avoir des réponses à apporter à des problèmes tels que l'apprentissage de la lecture (méthode naturelle de lecture, journal scolaire, publications qui sont autant de supports d'expression pour l'enfant), de l'orthographe (fichiers autocorrectifs, dictionnaires classés par sons et non par lettres dans la mesure où l'enfant domine plus rapidement les sons que les graphèmes) et des mathématiques (redécouverte du goût au jeu dans les mathématiques). Il possède également une expérience en matière de relations avec les parents, ces derniers étant associés par divers biais — enquêtes-participation qui consistent à accueillir des élèves sur les lieux de travail lorsque c'est possible, collaboration au journal scolaire — à la vie de l'école.

Face à l'incohérence pédagogique actuelle, le mouvement propose la



en mouvement

mais leur donner le droit de s'exprimer, de publier ce qu'ils ont envie de dire», estime Christian Poslaniec. Toutes initiatives sans lesquelles, ajoute-t-il, « la pesanteur risque de prendre le pas sur cette espèce de bouffée d'air que l'on a pu sentir récemment dans l'Education nationale ».

Mais s'il veut participer au changement, le mouvement Freinet n'entend pas pour autant être récupéré. Ces hommes du terrain, ardents défenseurs de l'expression enfantine, se situent avant tout sur le plan pédagogique. Ils désirent, non pas mener une lutte d'influence, mais « se voir reconnaître une influence réelle ». Forts de leur indépendance (1) et peu soucieux de voir reprendre des idées vidées de leur sens (« *texte libre, journal scolaire, ces mots ont été repris par les instructions officielles mais sans le contexte, sans l'esprit* »), les représentants du mouvement Frei-

net ne se bornent pas à formuler des propositions. Ils avancent aussi plusieurs revendications : application de la loi d'amnistie aux militants pédagogiques (enseignants déplacés, suspendus et dont l'équipe a été démantelée), possibilité pour le mouvement Freinet d'intervenir en tant que tel dans la formation initiale et continue des enseignants, et d'obtenir, comme d'autres mouvements, des détachements, décharges et mises à disposition.

Désireux d'élargir leur champ d'échanges et de dialogues mais sans renoncer à leur indépendance, ils rencontreront donc le ministère « avec confiance mais aussi avec prudence ».

Michaëla Bobasch

(1) Le mouvement Freinet compte 20 000 enseignants, mais la Coopérative d'enseignement laïque (CEL) est aussi une entreprise d'une centaine d'employés qui jouit d'une autonomie financière grâce aux 85 000 abonnés aux différentes revues et aux 70 000 clients.

EPS: une rentrée confiante

LES PROFESSEURS d'éducation physique ont vécu dans l'enthousiasme leur changement de ministère de tutelle et leur première rentrée sous l'égide de l'Education nationale. Il est vrai qu'ils y ont gagné : obtention de 325 postes supplémentaires au collectif budgétaire, création de 1 700 postes au budget 1982, et rétablissement de la troisième heure pour l'animation sportive dans les établissements.

« *On vit la victoire !* », proclame le SNEP qui représente les professeurs d'EPS. « *C'est la première fois qu'aucun mauvais coup n'a été porté contre l'EPS pendant l'été et que nous sommes invités à proposer au lieu d'en être réduits à résister* », se félicite le SNEEPS, syndicat des professeurs-adjoints.

Les deux organisations font cependant état de difficultés sur le terrain : affectations tardives de

certaines maîtres auxiliaires, équipements insuffisants, effectifs trop nombreux et déficit horaire résultant du rétablissement de la troisième heure d'animation sportive, ce qui se traduit par une diminution d'une heure d'EPS pour les élèves, déficit que les 12 000 heures supplémentaires mises à la disposition des établissements scolaires ne suffisent pas à compenser.

Quant au problème du recrute-

ment des enseignants, il est envisagé sous des angles différents par les deux syndicats. Le SNEP évoque le cas des 741 « reçus-collés » (candidats ayant obtenu la moyenne aux épreuves du CAPEPS mais en surnombre par rapport aux postes offerts) et demande la mise en œuvre d'un plan d'intégration de trois ou quatre ans. Le SNEEPS pour sa part, constate le « *statu quo du taux de recrutement des professeurs-adjoints* » (celui-ci se situera

autour de 70 % en 1982, chiffre sensiblement analogue à celui des années précédentes) qui lui semble « acceptable », mais s'inquiète du statut des enseignants d'EPS, inséparable à ses yeux d'une revalorisation de l'EPS pour laquelle il doit y avoir des spécialistes, et ceci dès l'école primaire. Les professeurs titulaires du CAPEPS et les professeurs-adjoints formés dans les CREPS exercent en effet les mêmes tâches mais avec des modalités de

formation, de recrutement et de rémunération différentes. « *Si le gouvernement de gauche persistait à maintenir deux catégories de personnels qui font le même travail mais sont formés, recrutés et payés de manière différente, il se situerait tout à fait dans la perspective d'une politique de droite* », estime-t-on au SNEEPS où l'on s'inquiète du « silence » du ministère à ce sujet.

Michaëla Bobasch

rentrées à la carte

Versailles

EN place depuis le 2 août, André Casadevall, le nouveau recteur de Versailles, a eu en arrivant deux réflexes. Le premier a été de s'assurer que tous les postes n'étaient pas encore répartis afin de savoir s'il pourrait encore ajuster la rentrée. Le second, de réunir tous les gens de la maison pour leur dire qu'on le verrait souvent. « *J'ai l'intention d'être un recteur à part entière* » lance-t-il, conscient d'avoir à remplir « *une tâche difficile parce que Versailles est l'une des deux plus grandes académies* (elle accueille près de 10 % de la population scolaire française) *où il y avait un certain passif sur le plan des relations entre le rectorat et les chefs d'établissement et organisations syndicales, passif que je commence à rétablir* ».

Mettant à profit son expérience passée (recteur de l'académie de Créteil en 1974, André Casadevall a démissionné en 1976 parce qu'il était en désaccord avec la politique gouvernementale, en particulier

celle menée par Alice Saunier-Séité alors ministre des Universités), il s'est employé à faire face à la principale difficulté de cette rentrée : l'afflux de 2 915 élèves supplémentaires dans le second degré (1) alors que l'on n'en attendait que 1 314. « *Le collectif budgétaire a été le bienvenu mais n'a pas pu combler cet accroissement d'effectifs imprévu* », explique le nouveau recteur.

Pour résoudre ce problème, il a décidé d'exploiter au maximum la possibilité dont bénéficient les rectorats de disposer d'un certain nombre de maîtres auxiliaires rattachés à mi-temps ou à temps complet aux établissements, soit, pour l'académie de Versailles, 1 100 personnes (18 % des MA en fonction l'an dernier) (2). « *Au lieu d'affecter un groupe de vingt maîtres auxiliaires dans un nombre limité d'établissements, je tenterai de répartir des groupes plus restreints dans 80 % des établissements de l'académie, ce qui assurera à la fois une possibilité de*

suppléance rapide, et des opérations de soutien pédagogique » précise André Casadevall, conscient en faisant cela « *d'enfreindre les consignes du ministre* », mais persuadé que, compte tenu des conditions dans lesquelles se trouve l'académie, tout le monde sera compréhensif. Et d'ajouter : « *Je tente un peu le diable, mais il faut prendre en compte avant tout l'intérêt des élèves.* »

Ses priorités ? Les collèges, les LEP et les zones d'éducation prioritaires (là où il y a un fort pourcentage d'enfants d'immigrés, à Poissy, Mantes et Argenteuil notamment) qui seront mieux dotées en « mi-temps Savary » pour le soutien pédagogique. Système, qui, selon lui, « *marchera très bien si l'hiver n'est pas trop rigoureux et s'il n'y a pas trop de suppléances à assurer pour cause de grippe* ».

Ses objectifs ? Engager une large concertation sur la carte scolaire. Il y a, à son avis, un gros effort à faire sur le plan de l'enseignement technique, en particulier dans l'Essonne, le Val-d'Oise et le nord des Yvelines où l'on manque de LEP. « *Mon but est d'établir le plus*

grand nombre de relations avec tous les milieux (élus, représentants des parents d'élèves, des syndicats patronaux et d'employés)», déclare André Casadevall qui se situe comme «quelqu'un pour qui la concertation n'est pas un pensum». Persuadé de ne pas avoir été nommé à Versailles par hasard mais «en tant que personne décidée à prolonger la politique du

ministre par conviction et pas seulement du bout des dents», il définit sa fonction comme une fonction politique dans la mesure où elle consiste à «transcrire en termes concrets les objectifs ministériels».

Michaëla Bobasch

(1) Dont 2 150 dans les Yvelines.
(2) Dont 800 à temps complet.

Lyon

ESPOIR et réalisme : tels sont les sentiments qui règnent chez les partenaires — parents, enseignants — de l'éducation en cette rentrée marquée par le changement, comme chacun s'accorde à l'affirmer. Dans les trois départements de l'académie (Rhône, Loire, Ain), des moyens supplémentaires ont été accordés : ils ne répondent pas à tous les besoins recensés mais sont accueillis comme un engagement et une volonté de concertation.

Les effectifs prévus sont de 486 300 élèves, soit 4 300 de moins que l'an dernier (15 000 depuis 77-78). Les maternelles accueillent près de 111 000 enfants (plus de 1 000 de plus) et les écoles près de 178 000 (plus de 5 000 de moins). Dans le second degré, le premier cycle a plus de 115 000 élèves (870 en moins), et le deuxième cycle plus de 69 000 (près de 28 000 dans le cycle court et plus de 41 500 dans le cycle long, soit une légère diminution pour le premier et une nette augmentation pour le second).

Quelques établissements nou-

veaux — ou rénovés — accueilleront tous ces jeunes. Mais, surtout, des postes supplémentaires ont été accordés : sur les 2 970 débloqués sur la plan national, les trois départements de l'académie de Lyon ont reçu : 105 postes d'instituteurs complétés par le recrutement de 377 élèves-instituteurs, pour le premier degré, et 192 postes pour le second.

Ces moyens supplémentaires sont essentiellement réservés à la résorption des déficits d'heures d'enseignements artistique, manuel et technique, et au soutien pédagogique, spécialement en 6^e et 5^e dans les secteurs à fort taux d'enfants étrangers.

Les lycées d'enseignement professionnel ont également des moyens particuliers pour la mise en place des classes de quatrième préparatoire et pour l'animation éducative de jeunes qui en ont particulièrement besoin. Quant aux lycées, ce sont les nouvelles classes de seconde qui seront le mieux pourvues, ainsi que les sections G.

Paul Gravillon

Orléans-Tours

QUATRE cent vingt-six mille jeunes ont effectué leur rentrée dans les établissements primaires et secondaires de l'académie d'Orléans-Tours le mardi 15 septembre. Sachant qu'une rentrée scolaire se prépare un an à l'avance, il est bien évident que le nouveau recteur, Mme Gendreau-Massaloux, a re-

conduit dans une large part les dispositions arrêtées par la précédente administration. Cette continuité ne vise toutefois que «les actions en cours qui semblent positives», car, déjà, apparaissent les éléments d'une nouvelle politique éducative.

Cette rentrée 81 a en effet un air

de changement. De fermetures de classes en suppressions de postes, on est passé, l'instant d'un été, à une politique d'ouverture et de créations. Tandis que le nombre global des élèves dans l'académie a tendance à baisser dans le cycle primaire (2 200 élèves de moins), 131 nouveaux emplois d'instituteurs ont été créés. Le Loiret se réserve la meilleure part avec 79 postes en sus.

Ces augmentations ont permis de revenir sur un certain nombre de fermetures et d'aboutir à des taux d'encadrement meilleurs. Ainsi, en maternelle, les listes d'attente d'enfants de trois ans ne sont plus qu'exceptions, comme les effectifs parfois excessifs de certaines classes de primaire (CM 1 et CM 2).

Au niveau secondaire, alors que les effectifs globaux de l'académie progressent d'un millier d'élèves, 338 postes supplémentaires de professeurs, d'adjoints d'enseignement et de conseillers d'éducation stagiaires ont été créés. Toutefois, les syndicats ont relevé un retard très net dans la nomination des maîtres auxiliaires tandis qu'ici ou là, en ces premiers jours de rentrée, certains enseignements n'avaient pas de titulaire.

Cette rentrée marque également une rupture sur le fond. Le recteur s'est fait l'écho des grandes lignes de la nouvelle politique éducative qui va progressivement être mise en place, et visant «à donner aux jeunes une formation de qualité leur permettant d'exercer des choix véritables». Elle fait une large place à la lutte contre les inégalités culturelles. Dès cette année, sur l'académie, un renforcement des aides pédagogiques spécifiques s'est inscrit dans les faits (par exemple pour les enfants d'origine étrangère ou pour les élèves connaissant des difficultés en sixième...).

Un premier maillon d'une politique, ambitieuse quant à ses objectifs, mais dont le recteur de l'académie d'Orléans-Tours ressent toute la nécessité, puisque pour elle «l'éducation apparaît aujourd'hui comme la priorité des priorités aussi bien dans la lutte contre le chômage que pour une conception nouvelle du temps libre».

Yves Mary

les jeux de l'espoir

« L'handicapé, c'est celui qui ne peut pas. Il n'est pas capable de se laver, de se déplacer seul.

Or, on est handicapé à partir du moment où ceux qui vous entourent décident que nous le sommes. On nous fait sentir la différence. Et l'on a tort. »

Rejeter les handicapés dans des structures spécialisées, c'est les marginaliser encore plus, c'est accentuer la dépendance. En cette année qui leur est consacrée, on parle beaucoup d'intégration.

Deux colloques organisés en juin dernier, l'un à Paris par le CODEJ, l'autre à Deauville par l'OCCE, ont abordé ce problème sous un angle original : l'intégration des enfants handicapés par le biais, non de l'école, mais des loisirs.

« SANS rien me dire, les gens me prennent par le bras et me font traverser ; sans me demander mon avis. C'est surprenant, et assez gênant. Qui veut nous faire traverser ? Une dame ou un monsieur ? On ne le sait pas. C'est embêtant. » Le jeune aveugle qui s'exprime ainsi est pourtant mieux loti que ses trois camarades plantés au bord de la route. « Combien de temps restez-vous là à attendre ? », Réponse : « Cela dépend de la circulation... de la patience aussi... »

Ces deux séquences sont extraites

d'un vidéogramme de trente minutes réalisé par la direction de l'Urbanisme et des Paysages au ministère de l'Environnement, dans le but d'inciter les municipalités qui le souhaitent à faire des aménagements destinés aux handicapés. Au cours de ce film projeté lors du colloque du CODEJ sur « Le jeu de l'enfant handicapé », on a vu successivement des adolescents en fauteuil roulant aux prises avec des pentes trop abruptes (« elles sont étudiées pour les chariots du supermarché »), puis obligés de descen-

dre sur la chaussée et de remonter sur le trottoir pour éviter de se trouver coincés entre un mur et un pylône trop rapprochés. Comble d'ironie, dans la commune où a été tourné le film (Ramonville-Saint-Agne, près de Toulouse) ont été installées des cabines téléphoniques théoriquement accessibles aux handicapés. Malheureusement, elles ont été construites d'après des normes statistiques établies sans consulter les principaux intéressés... si bien qu'il n'est pas question d'y pénétrer sans aide en fauteuil rou-



lant.

Mépris? Ignorance? « *Les gens ne nous connaissent pas et nous craignent, dit un jeune handicapé. A leurs yeux, nous ne sommes pas naturels : « le pauvre!» Voilà le mot que l'on n'aime pas entendre. Cela ne devrait plus se dire, se penser. On nous parque délibérément dans des structures spécialisées sans nous donner les moyens d'en sortir.* »

Cette ségrégation, les participants au séminaire de Deauville sur « L'éducation et la réinsertion so-

ciale de l'enfant handicapé par les activités récréatives », l'ont eux aussi relevée. Ils ont constaté « *une diminution de la tolérance vis-à-vis des individus différents due à l'évolution d'une société industrialisée qui tend à isoler les groupes non productifs, à en faire des exclus, des assistés* ». Pour agir contre cette ségrégation, un remède : l'intégration. Plusieurs tentatives ont été faites en milieu scolaire (1). Or, cet effort devrait se prolonger sur le plan des loisirs, terrain privilégié pour établir la communication.

Mais une telle entreprise n'est pas dépourvue de difficultés. Il n'est pas évident de faire faire du sport ensemble à des enfants infirmes moteurs et bien portants. Selon le professeur Stanislas Tomkiewicz, directeur de recherches à l'INSERM, quatre facteurs entrent en ligne de compte : le type d'activité, le nombre d'enfants handicapés, la gravité des handicaps et les conditions matérielles (locaux adaptés, encadrement renforcé et compétent).

Jouets, jeux et méthodes ont fait l'objet de discussions tant à Deauville qu'à Paris. La finalité des jouets doit-elle être ludique ou thérapeutique et éducative? Comment susciter l'initiative des enfants handicapés (dont la passivité est la principale caractéristique) afin d'éviter « l'ennui mortifère » qui règne, selon le professeur Tomkiewicz, dans la plupart des institutions spécialisées? Faut-il aller, comme le recommande le professeur Michel Manciaux, directeur général du Centre international de l'enfance, jusqu'à recourir à des « astuces éducatives » consistant d'une part à donner au bien-portant un handicap (genou maintenu raide, yeux bandés) pour égaliser les chances, et d'autre part à fournir à l'enfant handicapé l'occasion de mettre en valeur ses capacités compensatrices (reconnaissance des objets par le toucher ou l'odeur, activité dans laquelle excellent les aveugles par exemple). Si la deuxième suggestion semble intéressante, on peut se poser des questions quant au sérieux de la première...

Pour trouver le jeu, le jouet, l'activité adaptée à chaque handicap et à chaque enfant, pour créer des situations riches de possibilités, il faut avant tout faire preuve de volonté et d'imagination. Deux expériences présentées au cours du colloque du CODEJ en sont l'exemple.

La première se situe en Grande-Bretagne où existent quatorze terrains d'aventures destinés aux enfants handicapés. Dix résultent du

(1) Voir l'éducation n° 433 du 30 octobre 1980 et n° 456 du 14 mai 1981



projet de communautés éducatives (parents et habitants du quartier) et quatre se trouvent dans des hôpitaux pour enfants. Leur objectif? Offrir dans un même espace (environ trois mille mètres carrés) le maximum de possibilités. Leur philosophie? Elle se résume en trois mots-clés : exploration, expérience, épanouissement. « Ces terrains sont avant tout un lieu de plaisir » a expliqué Paul Soames, délégué de l'Association des terrains d'aventures pour handicapés (2), qui a montré au moyen d'une série de diapositives tous les équipements possibles dans de tels lieux : structures gonflables, toboggans pourvus de rampes afin d'empêcher les enfants de tomber, bicyclettes spéciales, petits kartings et véhicules électriques remplaçant avantageusement le fauteuil roulant, plates-formes auxquelles les enfants peuvent accéder, au moyen d'un système de cordes et de poulies, hamacs, divers types de balançoires (à siège renforcé pour les enfants qui ne peuvent tenir assis, à plate-forme sur laquelle les plus handicapés restent allongés), le tout réalisé par les animateurs après observation des enfants. « Il faut adapter les équipements aux enfants, mais ne pas leur rendre les choses trop faciles afin qu'ils puissent surmonter des difficultés » précise Paul Soames, insistant sur l'importance du terrain d'aventures dans le développement de l'enfant handicapé : « Il s'instaure un jeu coopératif qui permet de briser l'isolement. » Ces terrains qui sont fréquentés aussi par des enfants valides, en particulier durant les vacances, sont financés à 75 % par le gouvernement britannique. Sept autres sont prévus d'ici deux ans.

C'est le même esprit qui anime l'expérience française. Il s'agit d'un gymnase situé dans la commune de Vercheny (Drôme) où de nombreuses familles accueillent, par le canal de la DDASS, des enfants cas sociaux en difficulté tant sur le plan physique que relationnel. Tremplines, échelles, passerelles, trapèzes volants, poutres mobiles : voilà réunies toutes les conditions d'un voyage dans l'espace. Un film intitulé *Aventures dans un gymnase* montrait les enfants évoluant

avec une aisance de cascadeurs. « Certains accomplissent de réelles performances (des petits de cinq ans grimpent à trois mètres de haut), mais en dix ans, il n'y a jamais eu d'accident grave », signale François Boiteau, professeur d'EPS et animateur du gymnase. L'approche est en effet progressive : l'enfant commence par faire glisser divers matériaux, voire son nounours, avant de se lancer. De même, les structures sont souvent collectives pour ne pas laisser l'enfant seul face à sa peur. C'est ainsi qu'un petit garçon craintif s'élançait d'une plate-forme à une autre au moyen d'une corde, solidement calé contre un animateur. « Il y a trois types de comportement : les enfants qui ont peur, ceux qui prennent trop de risques et ceux qui savent évaluer le danger. Il faut aider chacun à prendre conscience de ses possibilités. Un tel échange est bénéfique tant sur le plan du développement physique que sur celui du langage, car les enfants essaient de trouver les mots pour communiquer ce qu'ils viennent de vivre et ce qu'ils ont envie de faire », ajoute François Boiteau.

Là aussi le gymnase, lieu de loisirs ouvert à tous, a favorisé une intégration dont chacun a bénéficié. D'où la conclusion de François Boiteau : « Les enfants du village ont pu faire au gymnase un récapitulatif de ce qu'ils ont vécu de façon disparate en milieu rural (sauter, grimper aux arbres), ce qui joue un rôle organisateur au niveau de leur affectivité et de leur conduite. D'autre part, il s'est produit chez certains handicapés (autistiques), un déclin en voyant la manière très riche dont les autres enfants s'approprièrent les structures. »

Autant d'expériences encourageantes qui montrent l'importance de l'autonomie et le danger qu'il y a à enfermer les enfants « différents » dans des structures qui les maintiennent en état de dépendance. Encore faut-il se donner les moyens de multiplier de telles initiatives.

Michaëla Bobasch

(2) Handicapped Adventure Playground Association, Fulham Palace, Bishops Avenue, SW6 6EA Londres (Grande-Bretagne).

l'information dans l'école

SI, depuis environ vingt ans maintenant, on se préoccupe de l'entrée de la presse écrite et audiovisuelle à l'école, les idées progressent lentement : l'introduction massive de l'information effraie encore, ce qui encourage l'inertie administrative au plus haut niveau. Personne n'est pressé de prendre des décisions. A quelques exceptions près (notamment dans les pays scandinaves), nul pays n'a résolu jusqu'ici la question de manière satisfaisante ; l'état des expériences est plus ou moins avancé, mais il ne s'agit que d'expériences et rarement d'une pratique courante, bien ancrée dans le système éducatif. Il est admis maintenant que les journaux peuvent être utilisés partiellement dans certaines disciplines. Mais la presse en tant que telle, surtout quotidienne, reste un sujet tabou et ne fait pas partie des habitudes pédagogiques. Pire encore, souvent, on l'ignore.

Le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe a organisé, dans le cadre du « Projet n° 1 : Préparation à la vie », un symposium sur l'école secondaire et les médias, qui a eu lieu à Grenoble du 29 juin au 1^{er} juillet dernier. Préparé à partir d'un rapport rédigé par Claude Gambiez, chef du bureau de presse du ministère de l'Éducation nationale, intitulé « L'utilisation des médias à l'école

dans le but de préparer les jeunes à la vie », ce colloque réunissait une soixantaine de représentants de pays membres du Conseil de l'Europe et des observateurs extérieurs (représentant les associations de journalistes, les organisations de parents et professionnelles d'enseignants).

Au-delà des recommandations finales du symposium, celui-ci a permis à chaque pays de faire le point sur ses pratiques. Le rapport préliminaire de Claude Gambiez faisait l'historique de l'idée et analysait le rôle des mass media dans la société et celui qu'ils devraient avoir au sein de l'école : dans les programmes, dans la formation des enseignants, au niveau interdisciplinaire enfin. Mais sans doute la représentation officielle des pays membres était-elle trop institutionnelle ou technicienne (la responsabilité en revient d'ailleurs aux gouvernements et non au Conseil de l'Europe lui-même) pour qu'une grande place soit laissée à l'imagination et à l'audace (sans que l'école ne trahisse sa mission et tout en respectant la diversité). Car force est de constater que si, en vingt ans, on a fini par admettre qu'il fallait attirer « l'attention des parents et des adultes sur l'importance des médias dans la vie quotidienne des jeunes », si on affirme qu'« il conviendrait d'introduire

dans tous les niveaux de scolarité une éducation globale aux médias», ou encore si on préconise « l'utilisation des médias en tant qu'auxiliaires pédagogiques », ainsi qu'il est « recommandé » dans les conclusions du symposium, aucune mesure n'est réellement prise au niveau national pour encourager cette entrée de la presse dans les établissements scolaires.

La délégation française, composée entre autres du recteur Gauthier, d'André-Claude Laffont et de Jacques Treffel, inspecteurs généraux, n'a guère fait de propositions neuves dans ce domaine, et s'est essentiellement contentée de souligner, ce qui est certes indispensable, les enjeux de l'introduction de la presse à l'école, les garde-fous qu'il convient de mettre en place tant pour éviter la censure que pour respecter la diversité des titres ou des émissions. Mais on a, hélas ! court-circuité un débat qui aurait sans doute été intéressant ; seul, un

participant posa cette question : « Peut-on former à l'esprit critique des médias, alors que le reste de l'éducation ne pousse pas à l'esprit critique ? » Personne n'a apporté de réponses...

L'intervention la plus marquante et sans doute la plus novatrice revient à Alain Eck, chef adjoint du cabinet d'Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale. Le représentant du ministre a tenu un discours auquel ses prédécesseurs ne nous avaient guère habitués : « J'ai le sentiment que l'information est souvent encore traitée dans l'enseignement français comme la vie sexuelle l'était il y a dix ans : mal nécessaire, danger pour les enfants, les familles et l'école, source de conflits et de perversions », a-t-il déclaré. Il est temps aujourd'hui d'aller plus loin : la presse n'est pas un moyen supplémentaire de la culture livresque ; elle est aussi « l'un des modes de participation à la vie sociale » et « la relation des

événements ». Alain Eck a senti — enfin ! — le danger qui consistait à trop morceler l'information, à la sortir de son contexte : « Livrer aux établissements scolaires ce qu'il est convenu d'appeler des bouillons, c'est-à-dire des invendus, de tel ou tel quotidien, c'est empêcher les lycéens de comprendre que l'histoire, c'est eux-mêmes et ceux qui les entourent. N'étudier que des quotidiens avec retard ou que des magazines, privilégier les enquêtes et les reportages aux dépens des informations ou des messages, c'est se réenfermer dans le ghetto pédagogique. » Il a ensuite encouragé à l'utilisation de tous les journaux, quels qu'il soient, et appelé à la concertation les instances éducatives, les patrons de presse, mais aussi les enseignants, les journalistes, les syndicats, etc.

Sur le plan politique, un grand pas a été franchi. Il reste maintenant à traduire ces excellentes intentions dans la pratique. Et cela exige des moyens, la mise en œuvre d'une politique incitative. Sinon, il est à craindre que seuls les pionniers persévèrent, ou se découragent, que les autres ne se lancent pas dans l'aventure et que les colloques se succèdent sans résultats. On comprend qu'à cette rentrée Alain Savary ait eu d'autres préoccupations. Mais les prochains budgets et d'autres mesures devront donner suite à cette première déclaration d'intentions.

« La télévision est la seconde école de l'enfant. Pourquoi fermer les portes des établissements scolaires à l'apprentissage audiovisuel ? Apprendre à lire le message télévisé, à déchiffrer les images, à manier les instruments de production d'images : telle devrait être une des missions de l'école du XX^e siècle », déclarait François Mitterrand dans *Ici et maintenant* (1). Il est venu le temps de concrétiser cela dans la réalité scolaire et, enfin, de donner aux enfants, à tous les enfants, les moyens de maîtriser l'information et tous les médias.

Nicole Gauthier



**COURRIER LOURD,
IMPORTANT,
CONFIDENTIEL...**

Le filet de renforcement choisi pour la pochette en kraft armé Gascofil résiste à l'éclatement et à la déchirure et assure donc une protection maximum à votre courrier.

GASCOFIL®
Pochette Gascofil
un filet de sécurité haute protection.
chez votre fournisseur habituel.

INDUSTRIE SERVICE

(1) François Mitterrand, *Ici et maintenant* - Conversations avec Guy Claisse (Fayard, 1980).

une opinion de Pascal Fleury, professeur

le temps libre de la littérature

L'UNIVERSALITÉ d'une œuvre, d'un texte, de ces quelques lignes presque silencieuses d'un poète tendre ou déchiré, doux ou révolté, toutes ces sensations de la vie, le professeur de lettres les prend en compte sur un appel dont l'universalité est celle de l'homme lui-même.

La leçon n'est pas celle de « morceaux choisis » et laborieusement expliqués mais plutôt une aventure dans les mots qui n'exclut ni la rigueur ni l'inattendu. La rigueur est au service d'une œuvre singulière, inscrite dans un style, dans un temps. Elle impose au professeur de construire les ponts nécessaires qui rétabliront les lieux, les liens, les causalités qui dessineront les chemins d'une création. L'inattendu garde ses droits à travers l'universalité du texte qui permet le surgissement du rêve des uns, des désirs de tous. Véritable milieu de liberté, « temps libre » par excellence, la voix devient mienne, devient source et parle à chacun : véritable plaisir du texte dans sa reformulation.

Le dynamisme d'une pédagogie de la langue repose sur une thermodynamique, une puissance essentielle où, dans une sorte de civisme profond, on sait rendre hommage au singulier de toute vie avec une langue devenue docile. Hommage aussi à la diversité qui s'oppose aux pas cadencés de la banalité.

La littérature est cette « alcôve de l'habitude et de l'amour » dont parle J.-L. Borges. En effet, on doit savoir y faire coïncider les apprentissages des mécanismes avec le détour jaillissant qu'imposent les désirs, la petite névrose où l'homme tend à ne plus être divisé avec lui-même mais, pour un moment, tout entier présent dans ce qu'il fait.

L'écoute des textes, leur lecture, leur invention ne sont que les aspects d'une vaste pédagogie de l'imaginaire qui nous imposera toujours davantage ses lois, dont nous serons les victimes ou les héros.

L'universalité de Rimbaud tient à sa navigation en solitaire, à un

exil particulier d'où nous viennent aujourd'hui les voix d'un concert, d'une symphonie du nouveau monde. La leçon s'inscrit dans ce besoin de recréer selon les valeurs de ceux qui découvrent. C'est un moment de sens qui demande beaucoup et qui peut tout. ■

une réaction à...

«CM 2 → 6^e»

Sans doute, l'article provoquant cette réaction est-il ancien déjà, mais le sujet qu'il traitait est toujours d'actualité ; c'est pourquoi nous jugeons bon de passer ce « courrier » non publié au mois de juin, faute de place. Une précision pour notre lecteur : les citations en italique ne sont pas imputables à Michaëla Bobasch mais aux participants de la « réunion de concertation » dont elle a rendu compte...

Le passage de la ligne se faisait, dit-on, aux temps de la marine à voiles, à grands renforts d'aspersions, de cris et autres menus divertissements.

Encore que l'on n'ait jamais vu ni bien su où situer cette fameuse ligne de démarcation. Mais il est de fait que tout passage de quelque ligne que ce soit ne va jamais sans cérémonies ou difficultés ; les uns n'étant guère, à y regarder de près, que la conjuration mystique des autres.

Mais où sont les rites d'antan ?...

Le sacramentel passage du CM 2 en 6^e se ferait aujourd'hui dans la douleur (si l'on en croit l'essentiel de votre article « CM 2 → 6^e » paru dans le n° 457 du 21 mai), et la petite musique triste de Nathalie en serait le seul accompagnement :

« Je l'ai manqué
Et il faut recommencer. »

On nous confirme par ailleurs que se développent à la ville et aux champs toutes sortes d'actions de concertation et d'échanges : pour 75 % de nos départements, des réunions bipartites école/collège ; pour 57 %, la communication aux maîtres du CM 2 des bulletins de 6^e de leurs anciens élèves. Pour en conclure que rien ne va plus et qu'il serait grand temps « d'accorder nos violons » !

Je ne reviendrai pas sur le contenu de l'article de Michaëla Bobasch auquel il est difficile de ne pas souscrire — encore que notre auteur force parfois le trait jusqu'à la caricature (je pense en particulier à cette affirmation qui fait des professeurs de collège des gens « ravis lorsqu'ils voient un cahier bien propre avec des définitions »), et que les méfaits de l'effet Pygmalion sont aujourd'hui trop connus pour que l'on épingle encore les successeurs de « la dynastie des X ».

Il n'en reste pas moins vrai que sous l'excès percent les faits, plus que jamais têtus, et qui posent réellement problème dans nos cycles d'observation, pour ne pas dire aujourd'hui dans nos collèges tout entiers — et bientôt en seconde.

On ne se lasse pas de dresser des bilans ; on hésite davantage à poser des diagnostics ; on répugne franchement à définir une thérapie. Et s'enchaînent bon an mal an nos rentrées successives qui voient l'écart se creuser entre l'attente des usagers et les pédagogies mises en œuvre. Les élèves peinent, chaque jour un peu plus — ou un peu moins, selon le regard dont on les considère — et les professeurs souffrent, chaque jour un peu plus — mais jamais un peu moins, car ce sont gens de conscience et la grâce de la « pédagogie différenciée », sur le terrain, tarde à les secourir.

Il n'est pas de miracle ni de solution idéale (chaque établissement secrétant sa ou ses propositions spécifiques), mais je pense que l'on peut essayer, et de voir où se situe cette célèbre ligne de fracture, et d'avancer la passerelle qui permettrait de l'enjamber.

Il s'agit, schématiquement, de quitter un monde clos, limité, protégé, pour un milieu ouvert, éclaté, autonome. Un changement qui peut, en soi, être riche de promesses, d'adaptation, de flexibilité pour un enfant de onze à douze ou treize ans. Et c'est l'échec ! Echec douloureusement ressenti, en amont comme en aval, et bien au-delà des vaines querelles de savoir-lire-et-écrire ou pas. (Je noterai par parenthèse qu'on ne pourra cependant évacuer indéfiniment le très réel problème posé par le handicap verbal hérité parfois des CP, avec ou sans « ortho-pédagogues ».)

Que faire alors ? Conduire, nous semble-t-il, deux actions prioritaires : l'une à moyen terme, l'autre à court terme.

A moyen terme, se décider à expliciter la finalité du collège unique : ou permettre à l'enfant de bien vivre avec soi-même, ou le préparer à l'entrée en seconde. Dichotomie sommaire, j'en conviens, mais il est bon, parfois, d'appeler un chat un chat quand bien même, et surtout, cela dérange.

A court terme, prendre appui sur la seule structure permanente qui nous soit donnée et qui soit susceptible d'assurer une continuité dans ce changement — structure d'ailleurs très curieusement (très symboliquement ?) absente des cinq pages de l'article cité : *la famille*. Car, et au risque de jouer les Hurons, Evry n'est pas la France et de Dunkerque à presque Tamarrasset, la majorité de nos élèves ne sont pas « *enfants d'immigrés et de cas sociaux* ». Et ce n'est pas nécessairement donner dans telle ou telle forme de démagogie que de se soucier, parfois, des parents ; qui, précisément, ne se soucient que trop peu de leur progéniture du moment.

Le passage de la ligne CM 2/6° — si on les y sensibilise — n'existe que pour nous. Car c'est un état de fait et de droit (1) qui veut que l'on s'achemine aujourd'hui sans heurts et sans surprise du CP à la 3°. « L'entrée en 6° » posait problème et inquiétait, côté familles, quand j'y entrai : sur examen et bien souvent à la suite du « concours des bourses ». On mesurait la distance. Rien n'était acquis qu'on ne l'ait gagné, et la scolarité n'était point chose obligatoire jusqu'à seize ans.

Les temps ont changé sans que l'on y prenne garde et nous vivons encore, quant à nous, à l'heure de la III^e République. Je ne pense pas qu'elle ait perdu de ses vertus éducatives fondamentales ; je crois seulement que nous manquons encore trop souvent — comme nous avons manqué l'ère Marconi — du sens exact de ce que représente aujourd'hui l'information. A une époque où, en convient-on, tout responsable d'une organisation consacre de 60 à 80 % de son temps à émettre, transmettre, enregistrer, informer, on confond médias et art de communiquer. Ce point mériterait développement, mais il s'agit moins ici de l'art de la communication que de la cible même de cette communication.

Quoi qu'on en ait, l'enfant passe plus de temps en famille qu'au collège, et tous nos efforts, ou peu s'en faut, conduiront à l'échec s'ils ne prennent fondamentalement appui sur ces familles. Et leur désintérêt

du moment vient peut-être moins de cette trop célèbre « mentalité d'assistés » que nous leur découvrons que de la réalité, bien concrète celle-ci, d'une ligne de partage des rôles qu'il ne faisait pas bon franchir.

Qu'on ne se méprenne pas : je ne ferai pas d'amalgame. Si je me suis entendu dire parfois : « Vous serez tranquille, les parents ont perdu l'habitude de venir nous importuner », je sais trop d'établissements où l'on s'applique à en ouvrir grand les portes. Mais dans les faits — et votre article en porte involontairement témoignage — les parents ne sont pas associés, *en tant que tels*, à nos efforts. J'en veux pour exemple une récente expérience conduite sur deux ans dans un collège urbain par une petite équipe de recherche en liaison avec l'INRP. Nous ferons l'économie de la description de cette recherche et de sa mise en application au niveau 6°, qui nous entraînerait trop loin, mais une conclusion s'en est dégagée après expérimentation et contrôle, et qui tient en deux lignes : *la relation verticale collège/familles est nettement plus probante que la relation horizontale collège/écoles*.

« *Aucun apprentissage n'est possible*, écrivait Michel Crozier (2), *sans adultes capables de prendre la responsabilité du développement de l'enfant, de lui offrir un modèle en même temps qu'une résistance.* »

Il nous appartient de réveiller chez le parent résigné ou blasé les responsabilités d'adulte qui sont les siennes, et de ne plus pêcher par excès de conscience et de prise en charge. Toutes les vérités sont bonnes à dire, et pourquoi pas d'opposer, à leur tour et aux parents, modèle et résistance ?

Gardons-nous des risques de sinistrose qui faisait dire tout dernièrement encore à un délégué-élève de 3° qui s'inquiétait du passage en seconde : « *C'est que le fossé est grand entre le collège et le lycée !* »

Jean C. Charbonnier

(1) In décret n° 80 906 du 19-11-80, art. 2 : « L'élève parvenu à la fin du cycle moyen accède de droit à la première année des collèges. »

(2) In *Le mal américain*.

regards sur la Chine

Fascinante par son immensité, sa diversité, par le bond technologique et démographique effectué après les années cinquante, par ses changements de cap tant en politique intérieure qu'internationale, la Chine est un pays souvent cité dans de multiples activités scolaires. Et si la documentation des enseignants est à son sujet prodigue, par contre, ils n'ont généralement rien à proposer à leurs élèves.

Pour tenter de remédier à cette carence, voici trois ouvrages récents qui pourront figurer dans toutes les bibliothèques de classe, depuis celles de l'école maternelle.

Le premier paraît assez ambitieux puisqu'il ne s'agit pas moins que d'une **Histoire de la Chine de Confucius à nos jours** par André Bérélevitch et Pierre Trolliet (Larousse, 160 p.). Soit vingt-cinq siècles sur l'échelle du temps ! Il faut cependant préciser que cette rétrospective est constituée par une série de bandes dessinées, ayant choisi d'illustrer neuf étapes importantes de l'histoire chinoise. Entre ces bandes, dont chacune

est un récit complet traité par un illustrateur différent, on trouvera dix doubles pages servant de « lien » et retraçant « en continu » l'évolution de la plus ancienne civilisation du monde, depuis son émergence au néolithique jusqu'à l'ère post-maotienne. Nous noterons la précision des informations contenues dans ce volume, le talent des dessinateurs et l'intérêt de cet ouvrage « panoramique ».

Si les élèves désirent, à la suite de cette lecture, se familiariser avec certaines notions — dynastiques, géo-politiques, religieuses,

artistiques, technologiques, culturelles, etc. —, ils pourront utiliser un petit ouvrage de qualité : **Comment vivaient les anciens Chinois** par Lai Po Kan (Fernand Nathan, 62 p.). Cet album, très illustré de dessins et de photos, contient trente-six rubriques et se rapporte à une vaste période allant de la fondation de la Première Dynastie jusqu'au règne des T'ang, époque où la Chine élargit ses frontières, où l'art et la poésie se développent et s'affinent, alors que, sur le territoire qui bien plus tard sera la France, c'est le temps des

invasions, de la barbarie et de la famine. Cet album est d'autant plus pratique qu'il se termine par un index détaillé facilitant la recherche thématique.

Après cette incursion dans le passé, terminons par un tour d'horizon sur le présent avec **Vivre en Chine** par Claire Jullien et Jean-Louis Boissier (Hachette, 64 p.). Ici, les photographies dominent. Elles complètent un texte montrant comment vivent de nos jours les petits Chinois, qu'ils résident à la campagne ou dans les villes. Cet ouvrage souligne l'importance de la collectivité dans l'existence des Chinois modernes : dans la famille, à l'école, dans les communes populaires, à l'usine, à travers l'héritage culturel et les traditions, etc.

Ces trois livres ont ainsi des usages complémentaires. Ils possèdent surtout le mérite de constituer les premiers éléments d'une base documentaire à usage des élèves sur cette nation qui est la plus ancienne, la plus étendue, la plus peuplée et, sans aucun doute, la plus surprenante... ■

documentation

des revues pour les enseignants

Nous distinguerons, dans les publications que nous nous proposons de signaler ici, celles qui sont essentiellement axées sur la pédagogie et celles qui ne le sont pas directement mais dont le recours sera toutefois très utile pour des enseignants d'une spécialité donnée.

Parmi les premières, **Le français dans le monde** (rédacteur en chef : André Reboullet - 79, boulevard Saint-Germain, 75288 Paris Cedex 06 - abonnement annuel : 90 F ; le numéro : 15 F) consacre l'essentiel de son n° 162 à une série de réflexions sur les difficultés du français et relate des expériences relatives à son enseignement, que celui-ci s'adresse à des élèves d'origine française ou à des apprenants étrangers.

Nul n'ignore que l'Association française des enseignants de français (AFEF) publie une revue trimestrielle qui s'adresse à tous les pédagogues, « de la maternelle à l'université » : **Le français aujourd'hui** (rédacteur en chef : Jean Verrier - B.P. 32, 92310 Sèvres - abonnement annuel : 140 F ; le numéro : 30 F). Sa plus récente livraison (n° 54) s'interroge, sous le titre général « Ces textes qu'on appelle littéraires », sur la spécificité des problèmes qui se posent quand on aborde en classe la lecture des textes littéraires. Un ensemble de réflexions, fruit d'une table ronde, qui fait le tour des diverses finalités de la lecture des textes et des problèmes, théoriques et pédagogiques, qu'elle soulève. Cet ensemble collectif propose de nombreux comptes rendus d'expériences et établit la liste des questions qui restent en suspens et sur lesquelles on se propose de revenir ultérieurement. Outre ce dos-

sier central, ce numéro publie les différentes chroniques habituelles. Le tout constitue une livraison qui, comme toujours, est d'un intérêt et d'un profit certains.

La revue **Pratiques** (directeur : André Petitjean - 2 bis, rue des Bénédictins, 75000 Metz - abonnement annuel : 120 F ; le numéro : 35 F) a rassemblé dans son n° 29 une série de cinq articles centrés sur la rédaction. Il s'agit là d'un problème important qui, au-delà de l'école, marque tout le système de l'écriture, comme le note Claude Abartado. D'excellentes contributions.

Au sommaire du n° 12 de la revue **L'éducateur**, organe de la Pédagogie Freinet (directeur : Guy Champagne - B.P. 109, 06322 Cannes La Bocca Cedex - abonnement à quinze numéros plus cinq dossiers : 118 F), des rapports d'expériences sur le magnétophone, sur des activités mathématiques ; une interview à propos de la culture populaire ; un rapport concernant le stage de Sarlat consacré à « la création manuelle et technique ». Et beaucoup de comptes rendus d'ouvrages, d'informations et d'échos.

Dans les revues de la seconde catégorie, signalons **Défense de la langue française**, organe bimestriel de l'association du même nom (directeur de la publication : Paul Camus - 23, quai Conti, 75006 Paris - abonnement annuel : 60 F ; le numéro : 8,50 F). Son souci constant d'éviter à notre langue de se dégrader et de s'affaiblir dans le cours naturel de son évolution se traduit par une suite d'articles variés et intéressants. C'est ainsi que cette revue publie régulièrement la liste des mots nouveaux examinés par l'Académie française. Dans le n° 107, dernière-

ment reçu, on trouvera un article sur certaines équivoques fâcheuses au niveau du vocabulaire ainsi qu'une étude concernant tous les cas où les majuscules doivent être employées.

Le cri des hommes (rédacteur en chef : Michel Calef - 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris - abonnement annuel : 50 F ; le numéro : 15 F) est l'organe trimestriel de la Fédération internationale des Droits de l'Homme dont le président est Daniel Mayer. Cette Fédération a pour objectifs de veiller à l'application de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de dénoncer les entorses qui peuvent y être faites et d'en exiger le respect, chacune des ligues nationales qui la composent portant à sa connaissance les cas litigieux. Dans ce contexte, **Le cri des hommes** fournit à un public francophone des informations qui traitent de tous les grands problèmes de justice et d'humanité. Sous la forme d'articles, de reportages, d'interviews, de dossiers, cette revue illustrée de 40 pages s'est préoccupée depuis un an du sort des Indiens au Brésil, de la torture en Uruguay, de la terreur blanche au Salvador, du totalitarisme en Tchécoslovaquie, de l'esclavagisme dans le monde aujourd'hui, de la violation des Droits de l'Homme en Afrique du Sud, etc. La rigueur et l'impartialité de ces enquêtes ne donnent pas aux États mis en cause la possibilité de réfuter les témoignages avancés. Elles permettent, par contre, de sensibiliser les jeunes à des problèmes d'importance capitale. Je suis persuadé que **Le cri des hommes** doit être lu dans beaucoup de nos classes.

Le courrier de la nature est l'organe bimestriel de la Société nationale de protection de la nature et d'acclimatation de France (directeur de la publication : Christian Jouanin - 57, rue Cuvier, 75221 Paris Cedex 05 - abonnement annuel : 70 F ; le numéro : 12 F). Dans le n° 72 — dernier paru —, il faut lire le texte de Marc Gallois consacré à la législation sur les espèces animales protégées en France ; celui qui souligne l'impossibilité de concilier chasse et protection de la nature, ainsi que divers reportages et études sur les baleines, les ours d'Europe et d'Amérique, les échasses et les avocettes. Cette revue, dont la valeur scientifique est

incontestable et la documentation de qualité, sera d'un recours fort utile aux professeurs de sciences naturelles.

Trente millions d'amis (rédacteur en chef : François Viot - 90, rue de Flandres, 75943 Paris Cedex 19 - abonnement annuel : 88 F ; le numéro : 9 F), revue mensuelle connue grâce à l'émission du même nom sur TF1, fournit - dans les 74 pages illustrées en couleur de chacune de ses livraisons - un panorama complet de la vie animale. L'actualité, les renseignements pratiques, les petites annonces y côtoient des rubriques propres à fournir des connaissances précises, sous forme d'articles ou de reportages, comme celui réalisé par François Gollin sur les baleines dans le n° 38 (juillet/août 1981). C'est cette partie de la revue qui est susceptible de retenir le plus l'intérêt des jeunes. N'omettons pas toutefois de préciser que, dans chaque numéro,

un dossier réunit une somme d'informations sur un thème de circonstance. Dans celui déjà cité, il était normal que le thème traité fût celui des animaux durant les vacances. Ce qui nous vaut, d'une part, des renseignements sur les bêtes sauvages et les parcs naturels de France ; de l'autre, des articles répondant à la question : « Que faire des animaux familiers ? » et cherchant à lutter contre les abandons massifs de chiens et de chats chaque été. C'est ce double souci : connaître mieux les bêtes afin de les respecter et de se sentir responsable à leur égard qui donne à **Trente millions d'amis** à la fois beaucoup de son intérêt en général et de sa valeur pédagogique en particulier.

Le pigeon voyageur (directeur : James Dahan - 65, boulevard Arago, 75013 Paris - abonnement annuel : 30 F ; le numéro : 5 F) fournit une information sous forme de dossiers. Après le nucléaire, la médecine tota-

itaire, l'exploitation des animaux, la destruction de l'éco-système, la vivisection, son dernier numéro (le 19) est centré sur les énergies douces. Dans le même temps, cette publication bimestrielle rééditait son n° 8-9 consacré au végétarisme, qui avait été rapidement épuisé ; on y trouvera des explications sur les raisons qui font penser que l'homme n'est pas un carnivore-né. Cette livraison contient d'autres articles de fond, sérieusement documentés, qui conduisent à une prise de conscience planétaire des problèmes d'alimentation. On y trouvera en outre une liste de coopératives de produits biologiques, des recettes et des témoignages. Notons, pour terminer, que **Le pigeon voyageur** dispose d'un matériel de diffusion de ses idées (affiches et autocollants) dont on peut recevoir la liste et les prix sur simple demande.

Pierre Ferran

Lazarine Bergeret

IL REFUSE D'ALLER A L'ÉCOLE



L'école des parents
casterman

Il convient tout d'abord de signaler que cet ouvrage de Lazarine Bergeret est le premier d'une nouvelle collection publiée chez Casterman, « L'école des parents », qui a pour intention dominante d'aider tous ceux qui sont en contact permanent avec les enfants, en proposant des suggestions à propos de problèmes et de difficultés de la vie socio-familiale actuelle. Cette entreprise est placée sous l'égide de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs dont divers groupes fonctionnent dans toute la France.

Ce qui est abordé dans ce livre de 164 pages ne concerne pas « l'échec scolaire ». C'est ce que l'on appelle, de façon bien plus vague, « le refus d'aller à l'école ». Lazarine Bergeret va montrer que ce refus — qui n'a rien à voir avec l'intelligence et la réussite scolaire — provient de facteurs parfois complexes et que l'enfant ne sait pas formuler. Trente années d'observations et de pratique ont permis à l'auteur de connaître les causes multiples — et les manifestations — de ces réticences ou de ces rejets qu'elle analyse, depuis l'entrée en maternelle jusqu'au collège.

Parents et enseignants trouveront ici non seulement une « typologie » de ces « refus » et les moyens de leur apporter une solution, mais encore des éléments d'informations et de réflexions ainsi qu'une analyse plus globale qui plaide en faveur d'une société mieux adaptée aux enfants. Lazarine Bergeret lancera son interrogation la plus profonde lorsqu'elle dira : « Et si, dans le cœur des villes nouvelles, désormais construites en forme d'école, l'écolier apprenait peu à peu qu'il faut se passer d'elle ? »

C'est un ouvrage d'expérience et de finesse qui pose et résout des problèmes vitaux et pour l'enfant et pour la société.

P. F.

réponses

A tous ceux de nos lecteurs désireux de trouver ici la réponse à la question qui les préoccupe, nous rappelons qu'ils doivent nous écrire en nous signalant leur adresse, même si leur anonymat est respecté dans ces colonnes. En outre, qu'ils n'hésitent pas à nous donner le plus de précisions possible quant au cas qu'ils nous exposent, afin d'éviter une réponse qui, faute de certains détails, correspondrait plus à une généralité qu'à leur situation personnelle.

établissements franco-étrangers

Je viens d'obtenir un emploi d'architecte à Brasilia et je me pose la question de savoir s'il existe, dans cette ville, des écoles ou établissements permettant à mes enfants (huit et onze ans) de poursuivre leurs études en langue française.

Il existe, à Brasilia, une école française qui peut recevoir vos enfants. Cette école est inscrite (arrêté du 5 juin 1981 - B.O. n° 26) sur la liste des écoles et établissements français d'enseignement hors du territoire de la République française qui satisfont aux conditions réglementaires (décret du 13 juillet 1977) pour que les périodes de scolarité effectuées dans ces établissements soient assimilées à celles accomplies en France dans une école, un collège ou un lycée, en vue de la poursuite des études et de la délivrance des diplômes.

directeur de GAPP

Directeur d'une école élémentaire de quatorze classes à laquelle est rattaché un GAPP complet, j'aimerais savoir si ce GAPP donne droit à une indemnité spéciale ou à des points indiciaires supplémentaires.

Les directeurs d'écoles élémentaires et maternelles, auxquelles est rattaché administrativement un groupe d'aide psycho-pédagogique (GAPP), sont crédités, pour le calcul de l'indemnité de direction, d'une classe supplémentaire. Il faut noter également que le taux de l'indemnité de charges administratives atteint son

maximum pour les directeurs à partir de quinze classes.

conseil local de parents d'élèves

Dans ma commune, certains parents parlent de constituer un conseil local de parents d'élèves. Ce conseil ne fait-il pas double emploi avec le comité des parents ?

D'après le décret du 28 décembre 1976, le comité des parents est un organe statutaire de l'école élémentaire ou maternelle. Elu par les parents d'élèves, il est appelé à siéger avec le conseil des maîtres pour constituer le conseil d'école (circulaire du 26 janvier 1978) ; ses attributions se définissent par rapport aux attributions de ce conseil :

- élaboration du règlement intérieur de l'école ;
- modalités de l'information mutuelle des familles et des enseignants ;
- classes de nature ;
- transports scolaires ;
- garde des enfants, organisée et financée par la commune, en dehors des heures d'activité ;
- cantines ;
- activités péri et post-scolaires ;
- hygiène scolaire.

Le conseil local de parents d'élèves est une association créée sur le plan de la commune ou de l'école dans le cadre d'une fédération de parents d'élèves. Il donne la possibilité à ceux-ci de se réunir pour réfléchir, pour s'informer et informer les autres parents sur tous les problèmes qui se posent concrètement au niveau de l'établissement scolaire. Le conseil local prépare les parents à accomplir leur rôle s'ils sont élus au comité des

parents ; il réunit une documentation et les aide dans leurs recherches afin d'en faire des représentants éclairés non seulement en ce qui concerne les problèmes locaux mais aussi l'ensemble des problèmes scolaires.

scolarité des handicapés

Est-il envisagé une prolongation de la scolarité ou de la formation professionnelle pour les jeunes qui, en raison de leur handicap, sont en retard sur le programme normal ?

Une réponse ministérielle récente (J.O. Débats Sénat du 20 août 1981) précise que « dans le cadre de la législation actuelle, la scolarisation n'est obligatoire que jusqu'à seize ans aussi bien dans les établissements ordinaires que dans les établissements spécialisés qui peuvent accueillir des handicapés. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que la formation professionnelle des élèves, notamment dans les structures spécialisées telles les sections d'éducation spéciale et les écoles nationales de perfectionnement, soit prolongée au-delà de l'obligation scolaire de seize ans, comme d'ailleurs dans n'importe quel établissement scolaire ordinaire. Cependant ces prolongations de scolarité supposent l'assentiment des élèves eux-mêmes et de leur famille ainsi qu'une capacité d'accueil adaptée aux besoins. Le ministre de l'Éducation nationale s'efforcera de rendre possible ces prolongations de scolarité pour l'achèvement d'une formation partout où elles paraîtront répondre à l'intérêt de l'élève et de son avenir ».

voyages scolaires à l'étranger

Quelles sont les formalités à accomplir pour effectuer, avec un groupe d'élèves de quinze à seize ans, un voyage d'études à l'étranger ?

Une récente circulaire (9 juillet 1981 - B.O. n° 29) rappelle et précise la

réglementation en vigueur :

« Tout mineur de nationalité française quittant le territoire métropolitain doit, lors du franchissement de la frontière, présenter aux services de police une autorisation parentale de sortie de France lorsqu'il voyage sous le simple couvert de la carte nationale d'identité ou du passeport périmé depuis moins de cinq ans, et qu'il n'est pas accompagné par une personne investie de l'exercice de l'autorité parentale : père, mère ou tuteur légal. » La détention d'un passeport en cours de validité est considéré, comme impliquant de façon indiscutable un accord parental.

Il a été établi une liste de pays dont l'entrée n'est subordonnée, pour des séjours ne dépassant pas trois mois, qu'à la simple production soit d'une carte nationale d'identité en cours de validité, soit d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport périmé depuis moins de cinq ans. La formalité de la production de l'autorisation parentale, lors de la sortie de France, n'a donc d'objet que dans le cas de voyages à destination de ces pays. Actuellement, devant le développement des voyages de groupe, un régime dérogatoire prévoyant l'établissement de listes d'autorisations collectives de sortie a été mis en

place en faveur de jeunes mineurs faisant partie de colonies de vacances (circulaire du 8 avril 1960) et de jeunes mineurs français participant à des voyages organisés par le Comité d'accueil de l'enseignement public ou par les Maisons de la jeunesse et des étudiants.

Il vient d'être décidé d'étendre le bénéfice des autorisations collectives de sortie de France aux jeunes élèves mineurs français effectuant des voyages scolaires à l'étranger, organisés par leur établissement d'enseignement. Cette mesure fait l'objet de la circulaire du 9 juillet 1981.

René Guy

textes officiels

délégués départementaux de l'Éducation nationale

C'est avec un grand intérêt que tous ceux qui se préoccupent de l'épanouissement de l'enseignement public verront au **B.O. n° 33** une importante circulaire du 3 septembre 1981 sur la **désignation et les missions des délégués départementaux de l'Éducation nationale**, à l'origine délégués cantonaux.

La délégation cantonale a été mise en place par l'article 42 de la loi du 15 mars 1850 (loi Falloux). Pendant plus de trente ans, elle n'a eu, dans un grand nombre de localités qu'une existence nominale.

Dès l'origine a été évoqué le problème des relations entre les inspecteurs primaires et les délégués cantonaux. Les inspecteurs primaires assistent avec voix délibérative aux réunions ordinaires des délégués cantonaux mais inspecteurs et délégués cantonaux « sont des autorités distinctes indépendantes l'une de l'autre, car la loi ne soumet en rien les délégués aux inspecteurs, mais

elles se complètent, pour ainsi dire, l'une par l'autre ».

Si l'on se réfère aux textes de 1887, « les délégués cantonaux sont des personnes choisies par le Conseil départemental de l'Instruction publique pour veiller à la direction morale et à la bonne installation matérielle des écoles. Le Conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et libres du canton et détermine les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun ». Les fonctions des délégués cantonaux sont gratuites. Une circulaire du 24 janvier 1874 précise que le Conseil départemental ne doit charger de ces fonctions honorables et désintéressées que les personnes dévouées à la cause de l'enseignement. « Il ne faut pas qu'elles puissent jamais être données à ceux qui les rechercheraient uniquement comme des moyens d'influence.

Elles doivent être considérées seulement comme des occasions de service public et de dévouement. » Le décret du 18 janvier 1887, art. 138, précise que les délégués cantonaux communiquent aux inspecteurs de l'Instruction primaire tous les renseignements utiles qu'ils ont pu recueillir.

Le décret du 19 novembre 1980 (**B.O. n° 46**) établit sur des bases nouvelles le statut des délégués départementaux de l'Éducation nationale dont le rôle se trouve considérablement revalorisé.

« Le Conseil départemental désigne, par circonscription ou groupe de circonscriptions d'inspection des délégués départementaux de l'Éducation nationale pour surveiller les écoles publiques et privées qui y sont installées. Les délégués de chaque circonscription ou groupe de circonscriptions forment une délégation. La délégation détermine les écoles que chaque délégué doit visi-

ter (un délégué par école, en principe).

» Les délégués départementaux sont désignés pour quatre ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans. Leur mandat est renouvelable et toujours révocable. »

Trois conditions sont exigées : être Français, être âgé de vingt-cinq ans au moins, ne pas être chef ou professeur d'un établissement quelconque d'Instruction primaire. « En outre, le Conseil départemental s'assure de la sincérité de l'attachement du candidat à la cause de l'enseignement public et veille à ce que la fonction de délégué, bien que bénévole, ne soit pas sollicitée à titre purement honorifique. » On souhaite, d'autre part, que le délégué départemental dispose de temps libre pour se consacrer à sa tâche et qu'il réside près de l'école dont il a la surveillance. Il est superflu de préciser que les femmes peuvent être désignées au même titre que les hommes à cette fonction.

Une longue circulaire du 3 septembre 1981 vient éclairer le décret : désignation des délégués, fonctionnement des délégations, attributions et missions particulières. Des réunions trimestrielles sont organisées, les inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale y assistent avec voix délibératrice, avis donnés au Conseil départemental, notamment sur certaines propositions d'ouverture ou de fermeture d'une

école ou d'une classe, rapports au Conseil départemental se rapportant à la mission générale de surveillance des écoles, etc. Telles sont les modalités de la collaboration entre les autorités de l'enseignement et les délégués départementaux.

Il ne paraît pas inutile de rappeler que dans les écoles publiques, l'inspection des délégués départementaux porte sur l'état des locaux, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire, sur l'assiduité et la tenue des élèves, mais en aucun cas sur les méthodes, sur les résultats de l'enseignement ou sur l'organisation pédagogique de l'école. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence ; les devoirs des élèves peuvent lui être présentés (article 140 du décret du 18 janvier 1887).

Dans les écoles privées, l'inspection porte sur la moralité, l'hygiène, la salubrité et la fréquentation scolaire. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois (article 9 de la loi du 30 octobre 1886).

Essentiellement, les délégués départementaux sont de précieux auxiliaires de l'enseignement public, mais ils sont aussi des animateurs pour les œuvres complémentaires de l'école et pour toutes les activités destinées à favoriser et améliorer la fréquentation scolaire.

René Guy

complémentaire aux cantines du premier degré. La répartition des responsabilités et des charges de l'État et des collectivités locales pourrait, certes, être revue dans le cadre des projets relatifs à la décentralisation ; mais l'État assurant de son côté la rémunération des personnels enseignants couvre la part la plus importante des dépenses de fonctionnement des classes du premier degré. Il ne semble donc pas, en première analyse, qu'on puisse envisager une prise de responsabilités nouvelles de l'État en ce domaine.

(J.O. Débats Sénat du 20 août 1981.)

montant des pensions des directeurs de CEG

M. André Rouvière attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale sur la situation de certains directeurs de CEG ayant fait valoir leur droit à la retraite avant 1969. Ces chefs d'établissement retraités, issus des écoles normales d'instituteurs ou d'institutrices, n'ont pu bénéficier du décret Edgar Faure de mai 1969 portant statut des collèges d'enseignement généraux et permettant aux directeurs en activité d'être admis dans les nouveaux corps académiques des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège) sur simple demande. Cette situation créant un fort déséquilibre au niveau du montant des pensions de retraite des directeurs de CEG retraités avant ou après 1969, il lui demande s'il entend prendre des mesures corrigeant ces inégalités.

Réponse. Il est rappelé que, conformément à l'article 28 du décret n° 69-494 du 30 mai 1969 modifié, seuls ceux des directeurs de collège d'enseignement général en fonction au 15 septembre 1969 qui ont opté pour le statut de professeur d'enseignement général de collège ont pu bénéficier d'un reclassement et de l'attribution de bonifications indiciaires correspondant à la catégorie à laquelle appartenait leur emploi. En vertu de l'article 29 du même décret,

au J.O.

restaurants scolaires : aides de l'État

M. Pierre Vallon demande à M. le ministre de l'Éducation nationale de bien vouloir lui préciser les perspectives et échéances de mise en place d'une participation de l'État au coût de fonctionnement des restaurants d'enfants du premier degré, et ce dans le but de relayer l'aide accordée à l'heure actuelle par les collectivités locales qui représentent souvent pour ces dernières une charge importante.

Réponse. Le ministre de l'Éducation nationale ne saurait mésestimer l'intérêt que portent de nombreuses municipalités au fonctionnement des restaurants d'enfants et l'importance que revêt la qualité de ce service, ce, notamment, en raison de l'accroissement du nombre de mères de famille occupant un emploi. Toutefois, les dépenses de fonctionnement de ce type doivent être couvertes au moyen des ressources procurées par le service des repas et n'incombent pas légalement à l'État, il appartient donc aux collectivités locales, si elles le souhaitent d'apporter un financement

la carrière des directeurs de collège d'enseignement général qui n'avaient pas demandé leur intégration dans un corps de professeurs d'enseignement général de collège sont demeurés régis par les règles antérieurement applicables avec les rémunérations afférentes. C'est sur la base de ces rémunérations que le montant des pensions versées à des personnels relevant de ce dernier cas, comme à ceux qui, exerçant les mêmes fonctions, ont pris leur retraite avant 1969, a été normalement calculé. Il n'est malheureusement pas envisageable de revenir sur cette situation.

(J.O. Débats Sénat du 20 août 1981.)

liberté de l'enseignement

M. le Premier ministre a récemment déclaré qu'il entendait garantir dans le domaine de l'enseignement le pluralisme des idées et des croyances ainsi que l'indispensable droit à la différence. M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre de l'Éducation nationale comment il fera respecter ces principes face aux décisions de certains syndicats d'enseignants qui souhaitent faire preuve d'ostracisme à l'égard des élèves de l'enseignement libre.

Réponse. Le gouvernement, conformément aux déclarations déjà faites à ce sujet, est attaché à l'application des textes législatifs et réglementaires en vigueur concernant l'enseignement privé, tant qu'ils n'ont pas été modifiés. Comme les années précédentes, certaines organisations syndicales ont appelé leurs membres à refuser la coopération avec les établissements d'enseignement privé pour l'attribution du brevet des collèges. Pour sa part, le ministre de l'Éducation nationale a pris toutes dispositions pour que le brevet des collèges soit délivré conformément à la réglementation en vigueur, sans qu'aucun membre des jurys soit contraint de prendre une position contraire à ses convictions.

(J.O. Débats Sénat du 20 août 1981.) ■

au B. O.

— on annonce —

■ **LE RENOUELEMENT** du mandat des membres des **commissions consultatives mixtes académiques** : maîtres contractuels (arrêté du 2 septembre 1981 - B.O. n° 32).

■ **LA CAMPAGNE nationale contre le cancer** : du 12 au 18 octobre 1981 (B.O. n° 34).

— on institue —

■ **UN CERTIFICAT d'aptitude professionnelle de sellier harnacheur** (arrêté du 15 juillet 1981 - B.O. n° 33).

— on publie —

■ **DES LISTES supplémentaires** proposées par les jurys. Les candidats y figurant sont déclarés admis, pour la session de 1981 :

- au concours de l'agrégation ;
- aux concours de recrutement de professeurs stagiaires dans les centres pédagogiques régionaux (épreuves théoriques du CAPES) ;

- aux concours de recrutement des conseillers et conseillers principaux d'éducation (y compris le concours spécial). (Arrêtés du 12 août 1981 - B.O. n° 32.)

— on décide —

■ **L'ADMISSION** à la session de 1981, des divers concours de recrutement de **professeurs des collèges d'enseignement technique** inscrits sur les listes supplémentaires proposées par les jurys :

- professeurs d'enseignement général ;
- professeurs chargés des enseignements professionnels théoriques ;
- professeurs chargés des enseignements professionnels pratiques. (Trois arrêtés du 10 août 1981 - B.O. n° 34.)

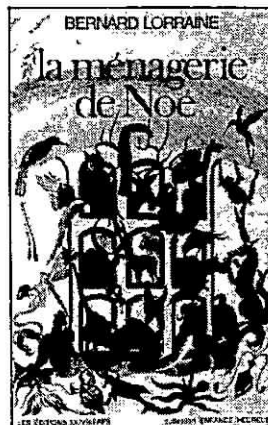
— on précise —

■ **LES DISPOSITIONS** concernant l'attribution d'une **indemnité spéciale mensuelle** en faveur de certains personnels rangés dans les catégories les moins favorisées (circulaire du 9 juillet 1981 - B.O. n° 34).

■ **L'ORGANISATION** de l'éducation phy-



les éditions ouvrières



Bernard Lorraine

LA MENAGERIE DE NOE

La grande revue des animaux :
secret, mystère, leçons ;
tout est dit en poèmes
avec rimes et raison.

Collection «Enfance heureuse»
dirigée par Jacques Charpentreau
21914 — 120 pages

sique et sportive au cours du premier trimestre de l'année scolaire 1981-1982 à la suite du transfert de l'éducation physique et sportive scolaire et universitaire au ministère de l'Éducation nationale (circulaire du 18 septembre 1981 - B.O. n° 34).

■ **LES CONDITIONS d'attribution des bourses d'enseignement supérieur** à caractère spécial : bourses de service public, d'agrégation, etc. (note de service du 14 septembre 1981 - B.O. n° 34).

■ **DIVERSES ANNEXES PÉDAGOGIQUES** à la convention-type portant création de

centre de formation d'apprentis : coiffeur ; charcutier ; boucher ; boulanger ; vendeur en charcuterie ; nettoyage, apprêtage en teinturerie ; vendeur ; pâtissier-confiseur-chocolatier-glacier ; fleuriste (arrêtés du 16 juillet 1981 - B.O. n° 34).

— on autorise —

■ **L'ACQUISITION de matériel informatique à usage pédagogique** dans les écoles normales sous certaines conditions (note de service du 7 septembre 1981 - B.O. n° 34).

jeunesse, sous l'égide duquel ils sont réalisés (prix du stage atténué, remboursement des frais de voyage aux participants) :

• **Rencontre d'enseignants français et allemands**, du 18 au 24 octobre, à Vaugrigneuse, à 45 km au sud de Paris ;

• **A la découverte de Strasbourg entre Français, Allemands et Italiens**, du 26 au 31 décembre.

Pour tous renseignements complémentaires : Coopération internationale des CEMEA, 2 bis, rue de la Bourie-Blanche, 45000 Orléans. Tél. : (38) 53-86-19.

— formation —

■ **Licence et maîtrise d'anglais appliqué à la formation des adultes.** Cette formation, proposée par l'Université de Haute-Alsace, s'adresse à des étudiants en anglais n'ayant pas vocation d'enseignement « traditionnel » dans un collège ou un lycée, mais souhaitant utiliser leurs aptitudes de linguistes dans le cadre de la formation professionnelle et la promotion sociale des adultes. Elle vise à donner une formation de haut niveau en langue et apporter une ouverture sur les connaissances pratiques et appliquées en formation des adultes. La licence — qui comporte seize heures d'enseignement et T.D. par semaine et un stage pratique — est ouverte aux titulaires d'un DEUG mention Lettres ou Sciences humaines, d'un BTS, DUT, ou d'un diplôme équivalent, ayant effectué un séjour d'au moins trois mois consécutifs en pays anglophone ; le diplôme n'est délivré à titre définitif qu'à la suite d'un second séjour, également de trois mois. L'horaire de la maîtrise est de cinq heures et comporte en outre un stage prolongé en entreprise, donnant lieu à un rapport. Horaires et enseignements sont aménagés de telle façon que les étudiants puissent en préparant un certificat supplémentaire de littérature, obtenir la même année la licence d'enseignement. Pour tous renseignements complémentaires : Service d'information et d'orientation, Université de Haute-Alsace, 61, rue Albert-Camus, 68093 Mulhouse Cedex. Tél. : [89] 42-68-82.

— festival —

■ **II^e Festival de création audiovisuelle de Sarlat.** Ouvert à toute création (fiction, documentaire, reportage, etc.), sur tous supports : film 16 et super 8, vidéo, diaporama, photo, il se déroulera **les 6, 7 et 8 novembre**. Pour renseignements et inscriptions : Secrétariat du Festival AV de Sarlat, FOL, 7, rue de la Boétie, 24001 Périgueux. Tél. : [53] 08-30-30.

agenda

— conférences —

■ **Cycle de conférences proposé par le Cercle des Antiquaires** pour le mois d'octobre :

• jeudi 15 : **Comment déceler les faux du mobilier**, avec Jacques-Eugène Perin ;

• jeudi 22 : **la fiscalité et l'objet d'art** avec Patrick de Buttet, directeur de l'APPAP ;

• jeudi 29 : **Peter Carl Faberge, orfèvre de la Cour de Russie**, avec le Dr Geza von Hasburg, président de Christie's Int. Genève.

Pour tous renseignements complémentaires : Le Louvre des Antiquaires, service de promotion-conférences, 1, rue de Marengo, 75001 Paris. Tél. : 297-27-10.

— stages —

■ **Photographie et sport.** Ce stage, organisé par le CREPS de Mâcon, se déroulera **du 5 au 10 octobre**. Il s'adresse particulièrement aux éducateurs sportifs désirant acquérir un minimum de technique de prise d'images et exploiter, sur le plan technique et pédagogique, les documents réalisés. Pour tous renseignements et inscriptions : CREPS, B.P. 325, 71017 Mâcon Cedex. Tél. : (85) 38-25-30.

■ **Images du rock'n'roll**, phénomène musical mais aussi phénomène visuel et social. Ce stage, qui se déroulera **du 19 au 24 octobre** à la MJC de Dijon (CREPS de Mirande, rue Pierre-de-Coubertin, 21000 Dijon), est organisé par la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de Dijon. Au programme : visionnement critique de documents (films, photos, revues, vidéogrammes) ; écoute de disques ; historique et appro-

che sociologique du phénomène rock'n'roll, sa place dans les institutions socio-culturelles et d'éducation populaire. Nombre de stagiaires : 12. Frais de stage : 200 F (à joindre à la fiche de candidature). Les frais d'hébergement et de nourriture ne sont pas encore déterminés. Le voyage sera remboursé à 50 % sur la base du tarif SNCF, 2^e classe, dans un rayon compris entre 100 et 300 km. Renseignements et inscriptions : direction régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 22, rue Audra, B.P. 1530, 21033 Dijon Cedex. Tél. : (80) 32-01-26, p. 123.

■ **Des stages de formation**, s'adressant aux formateurs et aux animateurs, sont organisés par l'Institut national d'Éducation populaire de Marly-le-Roi. Au programme du mois d'octobre :

• du 2 au 4, la musique dans la commune ;

• du 5 au 10, sérigraphie - photosérigraphie : moyen d'information et de communication ;

• du 5 au 11, animation audiovisuelle, son, espace, image ;

• du 7 au 13, approche culturelle des activités physiques d'expression (danse, mime, expression corporelle) ;

• les 10 et 11, peinture et imagination ;

• du 13 au 15, pédagogie de la transmission d'information à un groupe ;

• du 19 au 24, cycle son et animation ;

• du 24 au 31, aspects culturels d'une civilisation : Autriche ;

• du 26 au 28, journées d'information sur l'informatique ;

• du 26 au 31, peinture et imagination - pratique de la peinture.

Pour tous renseignements complémentaires : INEP, 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi. Tél. : 958-49-11.

■ **Organisés par les CEMEA**, les deux stages suivants bénéficient de l'aide financière de l'Office franco-allemand pour la

DADA

LES REVUES DADA C'EST TOUT DADA

Introuvables jusqu'à ce jour
tous les numéros des revues DADA
Zürich-Paris 1916-1922

Cabaret Voltaire - Der Zeltweg - Dada 1, 2, 3, 4-5, Bulletin Dada n° 6,

Dadaphone n° 7, Dada Augrandair n° 8 - Le Cœur à Barbe.

Une revue saisit la vie dans toute sa spontanéité, sa fragilité, sa force, ses contradictions. Éphémère, elle permet une perpétuelle remise en question des idées qui s'y expriment. Périodique, elle assure une continuité dans la quête qu'elle entreprend. Dada c'est le mouvement, mouvement d'hommes et d'idées en plein devenir, dans une Europe déchirée par la guerre. Dada c'est le cri à la naissance d'une libération. Les revues Dada c'est tout Dada.

jean michel place

ÉDITION

Un volume, au format 240 x 320 mm, 256 pages, 114 illustrations, relié demi-toile.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à l'Éducation, 2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris.

NOM _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Je désire recevoir le volume DADA (Zürich-Paris 1916-1922).

Ci-joint mon règlement de 165 F par chèque bancaire CCP La Source 31-680-34 mandat international à l'ordre de l'Éducation

donner la langue

IL PUBLIE son quatrième roman, et son nom ne vous est donc pas inconnu. Ce fut d'abord *80 exercices en zone interdite* aux éditions Robert Morel, il y a vingt ans déjà, qui lui valut quelques démêlés avec les bien-pensants et les puissants d'une époque où il ne faisait pas bon parler authentiquement de la guerre d'Algérie. Puis *La garderie*, aux éditions France Adel en 1977, nous entraînait à marcher le long d'un itinéraire personnel où l'auteur avait laissé une partie de son âme, sans la perdre.

L'année suivante, *Les morts du lundi*, chez Gallimard, c'était une légende vraie sur les lendemains qui n'en finissent pas de ne pas chanter, et tous ceux qui, de près ou de loin, avaient accompli un bout de route avec le communisme, celui qui campe dans nos têtes, dans nos songes et dans le réel à la fois, avaient reconnu là un morceau de leur passé, comme une croûte à peine oubliée et capable encore de se mettre à saigner. Une voix altière et tendre parlait de nous.

Daniel Zimmermann, en outre, il est bien connu des pédagogues. Fondateur et directeur de la collection « Sciences de l'éducation » aux Editions sociales françaises (ESF), il publie, depuis plus de dix ans, une large centaine d'ouvrages sur tous les problèmes d'enseignement, d'auteurs et d'opinions multiples,

mais avec le souci constant d'une fidélité au quotidien de la classe telle qu'elle est et aux options fondamentales par lesquelles la pédagogie est autre chose qu'une technique du minéral.

Aujourd'hui, le titre est étrange : *Les chats parallèles*, aux éditions Balland. L'univers, à mon avis, n'a pas changé, et, d'ailleurs, les auteurs véritables n'ont jamais qu'une seule chose à dire, parce qu'elle leur est essentielle et correspond à ce qui se passe en eux sans eux. Il y a du militantisme et de la tendresse, de la dérision et du burlesque, de la hauteur et de la fraternité. Daniel Zimmermann, pour moi, c'est un tragique désinvolte, un être de frontière.

C'est du peuple qu'il s'agit, et je voudrais faire comprendre que le mot doit ici être pris au sérieux. Le peuple des livres est rarement celui de la vie, sauf chez Vallès. *Les chats parallèles*, pour la première fois, le photographient dans sa réalité radiographique, celle qui se révèle à ceux qui savent regarder. Mais il faut aussi en être. Le prolétariat, figurez-vous, on ne l'a pas inventé. Il existe vraiment, et il était bien temps de jeter les masques. De ce point de vue, le livre est une première.

« *En 1951, dans une banlieue ouvrière, deux adolescents, Marc et Jeanne, se rencontrent le jour de leur certificat d'études. Le coup de*

foudre est immédiat, mais le monde des adultes s'oppose à cet amour naissant. » Ces quatre premières lignes du prière d'insérer disent tout le roman et rien. Si vous voulez, c'est cela, en effet, qui est raconté ; c'est, en somme, un résumé de l'intrigue. Vous n'aurez, ainsi, pas de surprises et, pourtant, vous avez tout à découvrir.

L'important, en littérature, est l'écriture et rien d'autre. L'effet de réel est peut-être immédiat, mais il est secondaire. Un roman n'est pas un rapport médical. Il ne se confond pas avec une réalité empirique. Quand *L'archipel du Goulag* est paru, tout le monde, sauf les aveugles professionnels, connaissait déjà, depuis longtemps, les informations qu'apportait l'ouvrage, et cependant tout se passe comme si c'était lui qui marquait le début de la prise de conscience.

Les personnages ne sont que des êtres de papier, le plus infime sémioticien vous le démontre désormais sans discussion. Le travail de l'écriture est celui qui fait exister, littérairement, ces êtres inhabituels qui, une fois construits, nous semblent depuis toujours habituels. Le monde décrit par Daniel Zimmermann, c'est celui de Daniel Zimmermann et rien d'autre. Il se trouve qu'il nous le fait partager, comme un auteur qui possède le talent de raconter des histoires, de composer des romans.

e au chat

Mais il y a plus. En exhibant ce monde irréel, pur produit scriptural, existence légendaire (au sens exact du mot légende : les choses qui doivent être lues), l'auteur en transforme l'identité, et nous donne l'impression qu'il ressemble à la réalité, qu'il en est une description fidèle, exacte, admirablement photographique. La subjectivité a créé une fiction qui paraît être le décalque de la réalité objective, celle qui s'impose à nous tous et semble indépendante de nous.

Il faut comprendre que le mouvement est inverse. Ce que je viens de dire est seulement l'apparence vécue. Ce qui se passe en vérité est ceci : l'écriture de talent (c'est-à-dire l'écriture tout court), c'est celle par laquelle l'écrivain fait que la réalité objective se met à ressembler à celle qu'il a créée. En cela il transforme les choses, elles accèdent effectivement, par lui, à leur existence authentique. C'est pourquoi aussi toute écriture qui veut ressembler au réel, c'est-à-dire qui procède à l'envers, produit instantanément un ennui insoutenable, exactement soporifique.

Daniel Zimmermann possède dans sa besace ce trésor : une écriture, le pouvoir d'imposer un monde, celui donc, aussi, de construire une illusion partagée, un mirage. Terrible inégalité que celle-là ; la capacité de rendre caducs l'empirique, le quotidien, en les dissolvant

dans une nouvelle réalité. Les grands romanciers ont inévitablement quelque chose de diabolique, comme une puissance d'engendrement qui nous dépossède et, en même temps, nous fait naître.

La banlieue ouvrière des *Chats parallèles*, les réunions de la cellule communiste, les collages d'affiches, les logements, les amours de Marc et de Jeanne, vous les reconnaîtrez, vous vous direz que c'est bien ça en effet. Le tour sera joué et, désormais, définitivement, vous serez changés : vous croirez que le roman ressemble à cette réalité simplement parce que l'écriture a fait que, pour toujours, vous verrez la seconde à travers le premier.

J'ai été saisi par la dernière phrase du livre : « Ainsi commença à se diffuser la légende de Marc et de Jeanne. » L'auteur se fait sémioticien de sa propre œuvre et, comme par inadvertance (ô cher vieux Sigmund), nous découvre le dessous des cartes, nous lâche la règle du jeu. L'auteur et le lecteur se confondent : de quoi brouiller les pistes de la critique littéraire ; de quoi rendre simpliste toute interprétation. L'œuvre est ainsi devenue complète, circulaire.

Kerleroux, il y a quelques années, avait fait, pour la couverture d'un livre de Louis-Jean Calvet sur Barthes, un admirable dessin : on y voyait Barthes retirer de son propre visage un masque ressemblant à

Barthes, et dessous, bien sûr, le visage qui apparaissait était celui de Barthes en chair et en os, identique au masque (et d'ailleurs, comme celui-ci, sur du papier)...

Ici, c'est la même chose. On ne sait jamais à quel saint se vouer. C'est un roman pleinement classique, avec une narration simple, claire, et constamment passionnante (vous savez, de celles dont on dit qu'elles « se lisent comme un roman... »). Mais, en même temps, un porte-à-faux subtil et extraordinairement travaillé vous indique qu'il ne faut pas s'y fier et qu'il y a beaucoup d'autres appartements dans la maison des *Chats parallèles*. A vous de choisir, et l'auteur, pour sa part, a fait en sorte que vous puissiez, selon vos mérites, choisir le plus ou le moins.

Remarquable performance, à mes yeux. Si ce livre-là n'atteint pas la reconnaissance des professionnels de la critique littéraire, alors c'est que mes intellocrates d'Hamon et Rotman sont encore plus puissants et plus intégristes que ceux-ci ne le disent, c'est que la citadelle de la haute intelligentsia est aussi verrouillée que le château d'If. Mais le public, lui, ne s'y trompera pas ; il sentira que, toujours, Monte-Cristo finit par gagner la partie car il a en lui l'échec de tous les goulags : l'imagination des hommes.

Louis Porcher

un homme libre toujours...



Jean Cassou

MÉMOIRES et souvenirs, même s'ils sont d'écrivains fameux, d'artistes de premier plan, de savants renommés, nous procurent le plus souvent une impression de gêne. S'ils précisent ce que leur auteur a accompli lui-même, ils omettent de dire ce qu'il a fait pour les autres. Certes, ces hommes ont réalisé une œuvre originale et qui durera. Mais avait-on, pour en être convaincu, besoin de lire leur autobiographie ? Si celle-ci se trouve consacrée uniquement au créateur, elle ne nous apprend rien et elle nous cache l'homme. Ou, plutôt, elle nous donne déjà, de cet homme, la silhouette hiératique qu'en retiendra, plus tard, l'histoire. Que l'artiste en

développe, on va le voir prendre toujours position contre l'oppression et concrétiser son action dans l'engagement. Durant la guerre civile espagnole, il fait partie des Brigades internationales. Sous l'Occupation, il est chef d'un réseau de Résistance. Jamais les fonctions officielles qu'il occupa ne firent taire sa voix. Après avoir été commissaire de la République, membre du cabinet de Jean Zay, il deviendra directeur du Musée national d'art moderne et le restera vingt ans. Il se prononcera vigoureusement en faveur de l'indépendance : que ce soit en Indochine ou, plus tard, en Algérie, en Pologne ou en Hongrie.

Ces étapes décisives de son existence sont narrées avec simplicité, et Jean Cassou se garde de toute ostentation. C'est au contraire avec une certaine pudeur qu'il relate, en les minorant, les jalons d'une existence pleine. De ses livres, il parle peu. C'est d'un trait cursif, mais habile au croquis, qu'il évoque les très nombreuses connaissances illustres et les amitiés fécondes qu'il a eues tant dans le domaine littéraire que parmi les peintres et les sculpteurs. Il rapporte quelques réparties d'hommes menacés dans leurs libertés : Slonimski, à Varsovie, face à un puissant membre du Soviet suprême venu tout exprès de Moscou exiger l'allégeance des écrivains polonais ; Mgr Cibulka cinglant d'une fière réplique un haut fonctionnaire de la police, au moment de la répression de Prague.

Lorsque la liberté est menacée quelque part, Jean Cassou élève la voix. Elle est toujours juste et forte. Quand cet homme déclare : « *Je ne relève d'aucun parti ni d'aucune église ; j'ai choisi la liberté contre le fascisme et la révolution contre le capital* », on sait que ce sont là des engagements fondamentaux. Et que ces positions, il les tiendra toujours.

Mis à part quelques-uns de ses livres — un beau roman comme *La sérénade de Toselli*, un ouvrage sur la Résistance qui s'intitule *La mémoire courte* —, je n'ai pas beaucoup fréquenté l'écrivain Jean Cassou. Ce livre refermé m'en fait prendre conscience et me donne le désir de combler cette lacune. Peut-

on concevoir réussite plus totale, tant au niveau de la vie de l'homme que des intentions de cet ouvrage et de l'exemple donné ? Réussite de l'homme, puisqu'il a toujours su, avec dignité et avec courage, assumer son œuvre et poursuivre sa vie en se plaçant toujours « du côté de la vie », c'est-à-dire en luttant sans cesse pour la justice, la vérité et la liberté. Réussite de cet ouvrage; puisqu'il incite

à lire l'œuvre de l'écrivain, alors que, d'ordinaire, c'est l'inverse qui se produit : seule la connaissance préalable de l'œuvre conduit à parcourir les mémoires d'un auteur. Réussite dans l'exemple donné, enfin, qui est de courage et de richesse humaine, « d'allègre et magnanime rayonnement », ainsi que Cassou l'écrivait à propos du romancier espagnol Blasco Ibañez. Ces traits de caractères généreux,

Jean Cassou les possède également.

A l'heure où il se retourne et se penche sur plus d'un demi-siècle d'activités littéraires, artistiques et politiques, nous invitait, comme le fit Simone de Beauvoir, à définir les chances de l'individu, « non en termes de bonheur, mais en termes de liberté », les souvenirs qu'il y a rassemblés en témoignent de façon éloquente et passionnée.

Pierre Ferran

la servante et la reine

Le journal d'une femme de chambre
d'après Octave Mirbeau
Centre culturel de la communauté
française de Belgique
46, rue Quincampoix, Paris-4^e
jusqu'au 8 novembre

QUELLE étrange manie de vouloir porter à la scène des romans ! C'est vraiment s'exposer à tous les reproches de simplification, voire de trahison. Dans le cas du *Journal d'une femme de chambre*, écrit par Octave Mirbeau en 1900, l'entreprise est encore aggravée du fait que l'adaptation n'est qu'un long monologue dit par la seule héroïne.

Pourtant, le résultat n'est pas sans intérêt. Bien sûr, beaucoup des épisodes du roman sont omis et par ailleurs le style très écrit, et à vrai dire un peu vieilli, passe assez mal à la scène. Mais la transposition reste fidèle et est menée avec intelligence — elle est de Jacques Deskoop, qui a signé aussi la mise en scène —, et surtout l'interprétation de Geneviève Fontanel est aussi sensible, aussi riche et aussi convaincante qu'on peut le souhaiter. C'est beaucoup plus qu'une performance de comédienne et toute la

force satirique de l'ouvrage original demeure intacte.

Curieux monde, à la vérité, que celui de ces gens de maison de la « Belle Epoque ». Ils semblent n'avoir qu'une idée, singer leurs maîtres en reprenant leur « morale » et leur respectabilité (on est aussi attaché à la religion et aux « bonnes manières », on est aussi

violemment antidreyfusard et nationaliste...) et en même temps on est écœuré (on le serait à moins) par toutes les entorses à cette morale que se permet la bonne société bourgeoise. L'attirance que la femme de chambre éprouve pour son collègue, brutal, voleur, patrio- tard et peut-être violeur et assassin d'une fillette, en est une curieuse



Geneviève Fontanel

Ligue française
de l'Enseignement
Service National Vacances
7, boulevard Saint-Denis
75141 Paris Cedex 03
Téléphone 271-29-30

vacances pour tous

HIVER / PRINTEMPS 81-82



Vos prochaines vacances
sont dans notre brochure !

- **Séjours de neige**
Ski alpin ; ski de fond
France (toutes régions)
Suisse, Autriche, Andorre.
- **Découverte des provinces
françaises**
à travers la gastronomie
la culture ou l'artisanat
- **Circuits et séjours
au soleil**
Portugal, Canaries,
Baléares, Algérie, Grèce,
Turquie, Israël, Égypte,
Maroc, Syrie/Jordanie,
Tunisie, Italie
- **Week-ends**
Venise, Florence, Rome,
Istanbul,
Londres
- **Grands voyages**
Sri Lanka, Chine
Thaïlande, Sénégal, URSS

Bon pour une brochure gratuite

HIVER/PRINTEMPS 81-82

M Nom

Mme Prénom

Mlle n° Rue

|| | | | | Ville

Code postal

illustration. On est tenté de retrouver dans ces curieux rapports entre patrons et domestiques de cette fin du XIX^e siècle la dialectique un peu trouble qui unit Jacques et son maître chez Diderot.

Aujourd'hui, cet univers est un peu loin de nous, mais il est encore plein d'enseignements. Ceux-ci sont, en tout cas, parfaitement clairs dans ce spectacle et c'est une raison supplémentaire pour ne pas le manquer.

Médée

d'Euripide

par la Comédie-Française

Théâtre national de l'Odéon

jusqu'au 11 octobre

et du 27 octobre au 15 novembre

barbares, mais, sauf par le recours aux percussions, fort peu « grecque » (1). Elle est par ailleurs fort bien chantée, en particulier par Micaëla Etcheverry. L'adaptation est fidèle, sans plus, mais semble un peu manquer de force et de poésie. La mise en scène de Jean Gillibert, qui est aussi l'adaptateur, a maintenu, malheureusement dans un espace trop étroit, d'intéressantes évolutions du chœur.

Tout repose, en définitive, sur l'interprétation. Christine Fersen est une Médée très inspirée, peut-être un peu trop égale dans la frénésie — l'évolution du personnage, et en particulier ses instants de froide raison, sont parfois trop gommés — et ses partenaires masculins, le plus souvent sobres, se laissent de



au centre, Christine Fersen

LE décor est une curieuse construction de poutres et d'escaliers, peints d'une agressive laque rouge : c'est l'univers — « vertical », protégé, inaccessible — de l'héroïne. Les costumes sont résolument hétéroclites — avec quelques étonnantes réminiscences japonaises — afin de rechercher le « fantastique » et le « fabuleux » (dixit le metteur en scène). La musique est électronique et surprend d'abord pour retrouver parfois des sonorités résolument

temps en temps aller à la même outrance, sans raison véritable.

L'ensemble laisse une impression ambiguë. On aimerait aimer pleinement. On est seulement saisi par de

(1) On peut s'en convaincre en écoutant le remarquable travail de restitution réalisé, avec instruments reconstitués, chants et récitatifs, par l'Atrium musicae de Madrid, sous la direction de Gregorio Panaguia, qui a rassemblé tout ce qui nous est resté de la musique grecque (et romaine) antique, profane et sacrée : **Musique de la Grèce antique** (Harmonia Mundi, 1015).

grands moments, entre lesquels la tension se relâche. La tragédie grecque n'est-elle plus capable de nous emporter, et ses monstres — dont Médée est un des plus étonnants — sortis de notre univers? Et pourtant Euripide — dans sa dénonciation, en particulier, de l'« esclavage » où sont tenues les femmes —

est encore bien actuel. Mais sans doute l'amalgame harmonieux entre la cruelle légende et la non moins cruelle réalité est-il difficile à réaliser. On n'a ici qu'une demi-réussite. On en voudrait de plus éclatantes.

Pierre-Bernard Marquet

à voir

■ Le café-théâtre, le redira-t-on assez?, nous a donné du meilleur et trop souvent du pire. Le passage à la scène a même souvent tourné, pour les vedettes du théâtre-mouchoir-de-poche, à la catastrophe. Le vieux, très vieux pour ne pas dire vétuste, Théâtre de la Gaîté-Montparnasse a souvent servi, ces dernières années, de relais entre café et théâtre. Et il faudra mettre à l'actif de la conversion le spectacle de Michel Boujenah : *Anatole*. La rampe du café au théâtre n'est pas facile à franchir et l'on sent encore chez ce jeune comédien un manque d'assurance qui n'est sans doute dû qu'à son âge. Mais très curieusement, voilà que ce qu'on pourrait appeler un handicap joue totalement en sa faveur, et sert à merveille l'univers où il nous entraîne. Dans une quête du quotidien de la jeunesse, Michel Boujenah déverse sur la scène un flot de poésie et d'humour auquel on n'était plus habitué. Au point que l'on pourrait craindre que travail et maturité portent atteinte à cette candeur qui, dans le cocasse, touche à tout coup. Un spectacle à voir et surtout un homme à suivre. (Tous les soirs, sauf le lundi, à 22 heures.)

M. G.

à lire

■ *Libre sonneur* est une excellente nouvelle d'Yves Frémion, trente-quatrième ouvrage que l'auteur édite pour ses trente-quatre ans. Couverture de Cabanes. Commander édition numérotée à Frémion (5, avenue Résidence, 92160 Antony - 23 F port compris). Si vous comptez bien ces premières lignes, vous trouverez trente-quatre mots! Vous connaissez Frémion : il a écrit dans *l'éducation* ; il a dirigé la revue *Univers* (J'ai lu) lorsqu'elle était mensuelle ; il a publié de très bonnes nouvelles, notamment dans son recueil *Octobres, octobre* (Kesseling) ; il prépare actuellement un gros ouvrage sur la bande dessinée. Quand il sera centenaire, on lui consacra une pleine colonne ! En attendant, souriez en lisant *Libre sonneur*...

P. F.

■ Copieux numéros de rentrée des revues de cinéma. Dans les *Cahiers* (9, passage de la Boule-Blanche, 75012 Paris), un dossier Satyajit Ray et un entretien avec Jacques Rivette ; dans *Cinéma 81* (49, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris), le dictionnaire des opérateurs du cinéma français ; à *Positif* (30, boulevard de Sébastopol, 75004 Paris), deux études (avec un entretien) sur Michaël Cimino, l'auteur de *La porte du paradis* ; de son côté, *Filmographie Loisirs et Culture* (24, boulevard Poissonnière, 75009 Paris) continue à publier des fiches filmographiques : quatre dans le n° 8, dont *Le chef d'orchestre* et *La question*, et dans le n° 7 *La cité des femmes*, *Mon oncle d'Amérique*, *La chaise vide* ; *La revue du cinéma - Image et Son* (3, rue Récamier, 75887 Paris) s'interroge sur la politique des auteurs et sur les relations cinéma-histoire-société, et *Jeune cinéma* (8, rue Lamarck, 75018 Paris) le fait, quant à lui, sur le cinéma des pays du tiers monde ; enfin, les cahiers trimestriels de *Cinéma Action* (éditions Papyrus, 39, boulevard Magenta, 75010 Paris) portent sur les cinémas homosexuels.

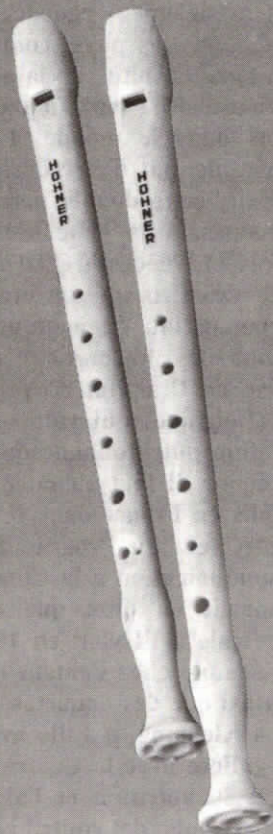
J. C.

si vous ne tenez pas
à tout prix à la
flûte en bois

adoptez la
nouvelle flûte

HOHNER plastic

de parfaite
musicalité
seule elle est
munie d'un
bec spécial
anti humidité



elle ne coûte que
16 F

DOIGTE CLASSIQUE OU BAROQUE

METHODE

TOUS MARCHANDS DE MUSIQUE

DOCUMENTATION

HOHNER FRANCE SA

21 RUE VAN LOO - 75016 PARIS

l'école contre

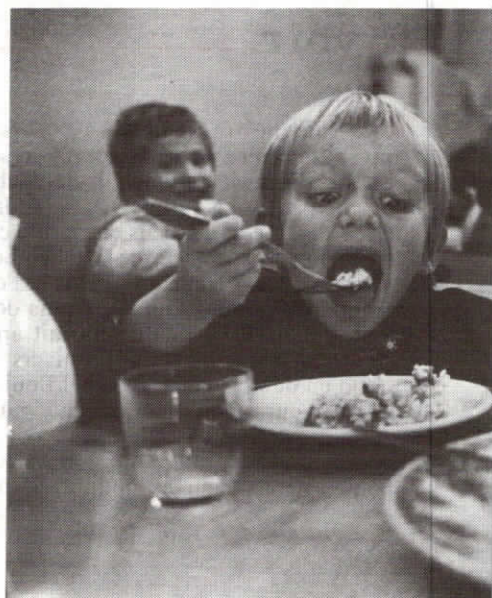
LE 16 OCTOBRE prochain sera l'anniversaire de la création de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, plus connue sous son sigle anglais, FAO. Ce sera aussi la première Journée internationale de l'alimentation.

Ceci peut et doit concerner l'éducation sous un double aspect : apprendre à mieux manger soi-même, mais apprendre aussi à ne plus avoir de comportement aveuglément égoïste. Il y va donc d'un double objectif : sanitaire, d'abord, dans les pays, comme le nôtre, où l'on mange trop et trop mal ; humanitaire ensuite car la surabondance de biens des uns est proprement scandaleuse face aux manques dramatiques de millions d'autres êtres humains dans le monde. L'enseignement de la nutrition offre donc cet immense bienfait d'être désirable pour soi et pour les autres.

C'est dans cette double perspective que la Commission des Communautés européennes, à la suite d'un appel des ministres de la Santé des États membres (13 décembre 1977, puis 16 novembre 1978), a réuni un grand nombre d'experts qui ont procédé à une étude du comportement alimentaire de la population en mettant l'accent sur les effets des fautes ou erreurs nutritionnelles. En particulier, une étude a été confiée au Dr G. Reginster-Haneuse de l'Institut d'hygiène et de médecine sociale de l'université de Liège (Belgique) qui comporte une analyse comparative des programmes d'éducation nutritionnelle dans les écoles des pays de la Communauté.

A cet égard, il faut signaler que les progrès, relativement récents, ont été accomplis en France dans ce domaine grâce aux efforts, notamment, du Dr Plat, directeur du Programme de recherche bio-médicale à l'INRP. Dans une communication à la Commission des Communautés européennes, celui-ci rappelait en effet que « dès la création d'un service de recherche bio-médicale à l'INRP en 1976-1977, les problèmes nutritionnels — dans leur ensemble chez l'enfant d'âge scolaire — ont été pris en considération. C'est ainsi que des enquêtes alimentaires ont été lancées à Dijon avec le Pr Jacques Klepping, à Lille avec le Pr Jean-Pierre Farriaux. Une collaboration régulière avec le Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation (CNERMA, dépendant du CNRS) nous a permis de contribuer, avec de nombreux autres participants, à l'élaboration des documents pédagogiques qui viennent d'être publiés par le CNDP » (deux numéros de « Textes et documents pour la classe », 248 et 250, entièrement consacrés à l'enseignement de la nutrition). Signalons encore que, contrairement aux autres États membres de la Communauté, l'entrée en application de l'arrêté du 22 juillet 1980 rend obligatoire à présent, en France, l'enseignement de la nutrition au cours des études médicales.

Une large partie de l'étude dirigée par le Dr G. Reginster-Haneuse consiste en une « Contribution à la définition d'une bonne alimentation » ; c'est ce travail que nous vous proposons de lire en attendant les résultats d'une autre étude consacrée, elle, à la « Mise au point d'un module de formation destiné à l'éducation nutritionnelle » qui devrait être disponible à la fin de cette année.



NOUS ne pouvons prétendre donner un caractère exhaustif à la définition d'une bonne alimentation.

Nous essaierons de traduire aussi fidèlement que possible les opinions que nous avons pu recueillir auprès des personnalités les plus compétentes des pays de la Communauté Européenne, de la FAO et de l'OMS.

Nous présenterons les tendances actuelles des comportements alimentaires et les facteurs de risque possibles qui en découlent.

Nous concluons en reprenant les recommandations les plus importantes proposées dans les neuf pays.

Dans tous les pays, les structures de la ration se modifient spontanément au cours du temps sur des données de base qui leur sont propres et qui constituent leur patrimoine alimentaire. Il est important d'en connaître le modèle si l'on

la "mal bouffe"



veut étayer des mesures préventives sur une évaluation objective des tendances. On connaît, depuis les études de J. Périssé, F. Sizaret et P. François, les tendances générales de la consommation des nutriments en fonction du revenu. Pour quatre-vingt-cinq pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie représentant, en 1962, 1 880 millions d'habitants, les auteurs ont recherché les corrélations entre l'accroissement du revenu (sur base du PIB : produit intérieur brut) et le pourcentage de calories fournies par les divers nutriments.

On observe les phénomènes suivants :

- corrélation positive entre la part des calories fournies par les **lipides**. Cette tendance procède de deux phénomènes opposés : d'une part, augmentation de la consommation des lipides libres (beurre, graisses, huile...) et des lipides « cachés » d'origine animale, d'autre part, diminution des lipides liés d'origine végétale ;

- la consommation de **glucides** décroît à mesure que le revenu augmente mais est aussi la résultante de deux mouvements divergents : diminution des aliments de base riches en amidon (céréales, tubercules, légumineuses...) et augmentation du sucre et des produits sucrés ;

- la part des calories protéiques paraît indépendante du revenu mais ici aussi la globalisation masque la double tendance : augmentation de la consommation de protéines animales et diminution des protéines végétales.

Les statistiques FAO permettent de vérifier la validité de ces observations dans les dix pays de la Communauté européenne.

Les profils alimentaires ainsi dé-

finis impliquent éventuellement certains facteurs de risque. Toutefois, si les relations entre l'alimentation et la santé sont évidentes dans les situations extrêmes de manque ou de pléthore, dans nos pays elles sont souvent beaucoup plus subtiles car les effets d'une nourriture inadéquate ne se manifestent qu'à long terme et sont malaisément dissociables d'un large ensemble de facteurs ; les études épidémiologiques ont pu établir des « corrélations » qu'il convient d'interpréter avec prudence.

Nous disposons sur ce sujet d'une abondante littérature qu'il est impossible de traiter ici de manière exhaustive et dont il ne nous appartient pas de faire la revue critique. Nous tenterons de dégager quelques points forts sur lesquels s'établit aujourd'hui un certain consensus.

- La surconsommation alimentaire paraît un problème général ; toutefois, l'obésité a une étiologie multiple et est influencée par des facteurs hormonaux, psychologiques et sociaux.

Il convient de ne pas dissocier l'excès d'apports énergétiques de la réduction de l'activité physique habituelle dans nos pays.

Facteur de risque en soi, l'obésité est souvent associée à une perturbation de la tolérance aux glucides, à l'hypertension et à une hyperlipidémie.

- Depuis les premiers travaux de Keys, de nombreuses études ont souligné les corrélations entre les régimes riches en graisses saturées, la cholestérolémie, l'athérogénèse et la thrombogénèse ainsi que le rôle antagoniste des acides gras polyinsaturés. Mais les analyses épidémiologiques ont permis d'identifier d'autres facteurs de ris-

Le 16 octobre 1981, anniversaire de la FAO, première Journée internationale de l'alimentation, est aussi l'occasion de rappeler que :

- plus de 500 millions de personnes souffrent actuellement de sous-nutrition grave ;

- des millions d'enfants meurent chaque année de maladies liées à la faim ;

- plus de 100 pays sont en déficit alimentaire, c'est-à-dire consomment plus d'aliments qu'ils n'en produisent ;

- l'inflation des prix alimentaires croît partout, pesant sur les pays pauvres et les personnes pauvres de tous les pays ;

- des millions d'hectares de terres fertiles sont perdus chaque année pour l'agriculture par érosion, désertification, urbanisation ;

- la pollution altère la qualité des nappes aquifères, dont dépend toute l'agriculture.

que : le sexe masculin, les antécédents cardio-vasculaires familiaux, l'hypertension, l'obésité, le diabète, le tabagisme, l'inactivité physique, etc. La controverse sur ces problèmes est loin d'être close comme le prouvent les rapports suscités par la publication aux USA du rapport sur *The evidence relating six dietary factors to the nation's health* qui remet en question bon nombre de notions généralement admises en pathogénie nutritionnelle.

La tendance actuelle paraît s'orienter vers une attitude nuancée : on admet le danger de certains modèles métaboliques chez des individus prédisposés et l'espoir de les corriger par des recommandations diététiques appropriées, mais on perçoit un certain embarras quant à la justification « scientifique » d'un profond bouleversement des habitudes alimentaires de la population, sans parler des conséquences sur l'agriculture et l'industrie.

C'est d'ailleurs une position très modérée qu'adopte le Food and Nutrition Board des Etats-Unis dans son dernier rapport *Vers des régimes alimentaires sains*.

On tend à recommander, dans la ration quotidienne, un apport de lipides polyinsaturés et une adaptation de la consommation de graisse

totale aux besoins énergétiques.

- L'apport de chlorure de sodium paraît excessif en particulier pour les individus présentant un risque d'hypertension.

- Le diabète sucré n'est pas une maladie unique consécutive à une forte consommation de sucre ; les facteurs génétiques ont une grande importance. Toutefois, on a pu montrer que, en augmentant la proportion de glucides « complexes » au détriment des sucres simples dans le régime, on améliore la tolérance au glucose chez les diabétiques ; en outre, on sait que les « fibres » augmentent la tolérance au glucose et réduisent les besoins en insuline.

- Une alimentation pauvre en fibres favorise la constipation et, peut-être, certaines maladies du gros intestin. D'autres hypothèses prêtent aux fibres une action favorable dans la prévention de l'athérosclérose.

- Les sucres raffinés ont très probablement un rôle dans la prévalence des caries dentaires et certains pensent qu'ils pourraient aussi participer à la genèse des maladies cardio-vasculaires.

- Les protéines animales sont certainement des nutriments de tout premier choix vu leur composition en acides aminés et leur excellente disponibilité digestive. De plus, les efforts d'adaptation à la vie moderne, la fréquence et l'intensité des stress semblent augmenter les besoins en azote encore que les réponses individuelles soient très différentes. De plus, elles sont accompagnées de vitamines et oligoéléments fort utiles comme les vitamines B et le Fer. On peut penser que la consommation actuelle est un luxe en regard des disponibilités mondiales et, par ailleurs, la viande est liée à une quantité plus ou moins élevée de lipides « cachés ».

- L'alcoolisme est une question qui préoccupe tous les pays de la Communauté à des degrés divers tant par sa contribution à l'apport énergétique que pour ses nombreux effets indésirables.

Si on assiste à une évolution dans la composition de la ration, il apparaît également que les rythmes alimentaires se modifient sous la pression des horaires socio-professionnels et la tendance s'oriente fâcheusement vers la diminution du nombre de repas : la France, l'Ita-

Les pays de la Communauté européenne se préoccupent des questions d'éducation nutritionnelle « dans le but d'apprendre aux nouvelles générations à satisfaire leurs besoins dans des limites physiologiques, pour tenter d'enrayer la croissance quasi exceptionnelle de la consommation de produits raffinés ou d'aliments d'origine animale. Ces pratiques effrénées augmentent sérieusement les risques individuels selon la réceptivité, la prédisposition de chacun, et concourent à spolier un peu plus les habitants des pays du tiers monde » (Dr Plat). Mais d'autres organisations internationales se sont penchées sur ces problèmes vitaux : FAO, OMS, FISE-UNICEF. C'est ainsi que récemment l'UNICEF a diffusé un document présentant une série de cours d'enseignement ménager sur la crise alimentaire mondiale.

Ce cours, expérience originale, est réalisé par Carol Dunstan, professeur d'enseignement ménager au Eltham College, établissement mixte, privé et non confessionnel, situé dans la banlieue de Melbourne en Australie. Destiné aux élèves de douzième année, il est intitulé **Développement de l'être humain et société** ; il comporte cinq grands sujets généraux qui forment un tout : importance de l'alimentation sur le plan social, mode d'alimentation en Australie, crise alimentaire mondiale, étude détaillée des substances nutritives, développement et croissance de l'être humain

tout au long de sa vie.

Dans sa présentation Carol Dunstan précise : « *Tel que je le conçois, l'enseignement ménager ouvre de très grandes possibilités pour souligner à la fois l'importance de la crise alimentaire mondiale en particulier et le concept plus général de développement du monde. L'alimentation jouant un rôle essentiel à cet égard, des cours sur la nutrition et le développement de l'enfant peuvent permettre de souligner les conséquences d'une alimentation déficiente sur le plan social et physique. En tant qu'éducatrice, j'ai organisé ce cours de façon à dispenser un enseignement qui suscite un intérêt actif envers les problèmes du monde. Ce faisant, j'ai poursuivi l'un des principaux objectifs du cours de onzième année, à savoir encourager les élèves à montrer estime et tolérance envers les différentes manières de vivre — en employant pour cela une approche inter-culturelle — et susciter en eux une prise de conscience sur le plan social.* » Dans son évaluation critique, elle estime que « *ce genre de cours serait, à mon avis, des plus efficaces s'il était couplé à un cours de sciences sociales et économiques, ce qui permettrait d'arriver à une connaissance approfondie du problème, plutôt que de traiter superficiellement de ses conséquences économiques et politiques. Ceci permettrait également de donner plus de poids aux idées respectivement avancées.* »



*initier le jeune consommateur,
futur citoyen de la société d'abondance*



*dialoguer avec élèves et parents sur des bases concrètes
comme le repas pris en commun*

lie, le Luxembourg, la Belgique, la RFA enregistrent une désaffection de plus en plus marquée pour le petit déjeuner.

La restauration collective dès le plus jeune âge est un phénomène qui tend à se généraliser rapidement et il est indispensable de maîtriser aussi bien la technologie que le rôle sans précédent que l'offre peut jouer dans ce domaine sur le comportement alimentaire des populations.

On perçoit les contraintes scientifiques et socio-économiques qui pèsent sur la définition d'objectifs en éducation nutritionnelle : les relations entre l'alimentation et la santé sont complexes et souvent mal définies ; en outre, l'évolution du mode de vie détermine des modifications spontanées des choix alimentaires dont les mécanismes sont loin d'être élucidés.

C'est dans cette optique que A. Mariani (Roma) concluait son exposé au Symposium sur la nutrition organisé à Londres en mars 1980 par la CEE : « *Finalement, le profil de la connaissance scientifique actuelle des bases de la nutrition est encore trop faible* » et il réclamait un développement de la recherche

« — sur la signification fonctionnelle de l'état de nutrition et les besoins en nutriments et aliments pour la santé ;

— sur les rapports entre nutrition et épidémiologie ;

— sur la validation de la qualité nutritionnelle des aliments, surtout en rapport avec les processus de transformation industrielle, de distribution et d'utilisation ».

Une autre priorité lui paraissait devoir être accordée aux études sur les motivations de choix des aliments et sur les instruments destinés à modifier les habitudes nutritionnelles indésirables.

Toutefois, on ne peut s'installer, en attendant les conclusions de la recherche, dans un immobilisme stérile. Lors du même Symposium, G. Debry (Nancy) plaidait en ce sens : « *Le choix des objectifs n'est pas aisé, et pourtant il importe de trouver une voie utile entre le dirigisme alimentaire et l'irresponsable hésitation permanente. La définition des objectifs doit tendre vers l'acquisition des certitudes, mais l'action intelligente et éventuellement efficace en santé publique est obligée de s'accommoder d'un degré raisonnable de probabilité de certitude.* »

Malgré toutes ces réticences, tous les pays de la Communauté ont publié des recommandations nutritionnelles en s'engageant d'ailleurs à les modifier suivant les progrès de la recherche fondamentale ou les observations épidémiologiques.

Nous les avons colligées pour tenter d'en dégager tout d'abord quelques remarques de caractère général et quelques options fonda-

mentales pour l'avenir. Nous présentons ensuite les lignes de force sur lesquelles devraient s'appuyer les objectifs spécifiques.

Tous s'accordent pour intégrer l'enseignement de la nutrition dans un programme complet d'éducation pour la santé, en particulier dans les manuels préparés par la Bundeszentrale für Gesundheitliche Aufklärung (Köln) et le groupe de travail de l'université de Gand dirigé par le Professeur K. Vuylsteek.

On insiste sur le pluralisme de l'information et la pluridisciplinarité dans l'enseignement nutritionnel ; je cite le Dr P. Plat, directeur du Programme de la recherche biomédicale à l'Institut national de Recherche pédagogique : « *Les sujets concernant l'alimentation et la nutrition humaines, à l'école, au collège et au lycée, ne sauraient se limiter à une action sanitaire préventive, si importante soit-elle pour l'avenir même de l'homme (meilleur épanouissement, état sanitaire des populations, longévité humaine...) c'est-à-dire sous un angle essentiellement médical. Cet enseignement intéresse de nombreux chapitres durant tout le cursus scolaire : perception polysensorielle et fixation des concepts, repas et intégration sociale, formation scientifique et économique la plus large (de la biologie de « l'alimentation-nutrition » en passant par les pratiques culinaires de l'EMT jusqu'à l'initiation du jeune consommateur,*

futur citoyen de la société d'abondance, avec ses risques de gaspillage, d'excès préjudiciables à plus ou moins long terme, sans négliger par ailleurs l'étude des équilibres nutritionnels à la surface du globe...); c'est dire la haute portée civique et morale de cette éducation globale.»

On enregistre un effort pour une approche nouvelle, plus réaliste : les éducateurs s'interrogent sur les connaissances déjà acquises, les motivations et les attitudes des élèves; ainsi, par exemple, E. Morse (British Nutrition Foundation-London) conteste la relation conventionnelle élève/enseignant et préconise que la santé soit envisagée du point de vue de l'enseignant.

Il faut encourager l'individu à définir ses propres besoins, nous dit-elle, et elle rappelle les objectifs de « The Schools Council Health Education 13 — 18 Project » (1979) :

« — aider les élèves à identifier les valeurs qu'ils attachent à la nourriture ;

— rendre les élèves conscients du fait qu'ils peuvent faire des choix en ce qui concerne la nourriture et les modes d'alimentation ;

— aider les élèves à identifier les facteurs qui influencent ces choix ;

— encourager les élèves à appro-

fonder les options valables et leurs implications ;

— développer la compétence des élèves à faire ces choix en encourageant leur propre estimation. »

A. Alberti-Fidanza (Perugia) atache également une grande importance à la préparation des expériences d'interventions nutritionnelles par des recherches de caractère intégré : enquêtes alimentaires, études de motivation des choix alimentaires; elle recommande aussi le dialogue avec les élèves et les parents sur des bases très concrètes comme le repas pris en commun.

Cette prise directe sur la réalité quotidienne s'inscrit en premier plan parmi les conseils qu'a bien voulu nous donner le Dr Baron (FAO — Roma) : le message doit être centré sur des concepts opérationnels.

Les recommandations sur lesquelles vont s'articuler nos objectifs préconisent donc de faire de l'élève un consommateur averti et responsable : il sera par conséquent indispensable de lui assurer des connaissances de base aussi larges que possible, comme nous venons de le voir avec le Dr P. Plat, mais aussi d'essayer de prévenir ou de pallier certaines « erreurs » et d'assurer la promotion de rations alimentaires adéquates et acceptables.

Les enquêtes révèlent encore des différences de qualité et de quantité du régime alimentaire suivant le niveau économique, social, la taille de la famille, le caractère rural ou urbain de la résidence et bien d'autres critères; il importe donc de considérer, comme nous le faisons très judicieusement remarquer J.G. Hautvast, qu'il n'y a nulle part une population unique et uniforme et que chaque sous-groupe présente ses propres caractéristiques et manifeste ses réactions particulières à certaines nourritures.

Cependant, il se dégage, dans tous les pays de la Communauté, quelques options, retrouvées avec une étonnante constance dans les publications officielles ou les observations de nos correspondants :

- adaptation de la consommation alimentaire au maintien du poids théorique;
- diminution des graisses, particulièrement des graisses saturées. Certaines recommandations spécifient que la part des graisses ne devrait pas excéder 25-35 % de l'apport énergétique total journalier et se distribuerait en 1/3 d'acides gras saturés, 1/3 de mono-insaturés et 1/3 de poly-insaturés;
- diminution de l'apport de sucres raffinés;
- diminution de la consommation de protéines animales à 10-15 % de l'apport énergétique global. La proportion de lipides saturés « liés » est une raison majeure;
- diminution des boissons alcooliques;
- augmentation des hydrates de carbone complexes et des « fibres » c'est-à-dire les produits céréaliers, les légumes et les fruits.

On retrouve également des conseils de restriction de sel et de cholestérol.

Bien que cette connotation soit un peu marginale dans cette étude, il n'est pas sans intérêt de noter un souhait unanime : instruire le monde médical de l'a b c de la nutrition et combler ainsi une lacune de l'enseignement universitaire aussi générale, semble-t-il, qu'aberrante.

document présenté
par Jean-Pierre Vélis

PHOSPHORE

Le magazine des collégiens et lycéens.

Les lycéens ont maintenant leur magazine : **Phosphore**. Ils y trouvent des informations sur la vie des lycées : une documentation (dossiers, fiches) utile pour préparer des exposés, rédiger des devoirs, un service d'orientation qui aide à choisir, de l'actualité, ainsi qu'un guide des loisirs (disques, livres, concerts, films...).

Phosphore, pour tous ceux qui poursuivent leurs études classiques, techniques, professionnelles, scientifiques, de la 3^e à la terminale.

Mensuel.

Pour vous abonner, il suffit de compléter et retourner le bon ci-dessous, accompagné de votre règlement (chèque bancaire ou postal 3 volets) libellé à l'ordre de Bayard-Presses à : Bayard-Presses, 3 rue Bayard 75393 Paris Cedex 08.

Je m'abonne à Phosphore : 1 an (12 N°) 250 F. Etr. 270 F. 2 ans (24 N°) 500 F. Etr. 540 F.

NOM/PRENOM _____ ECRIRE EN CAPITALES. N'INSCRIRE QU'UNE LETTRE PAR CASE. LAISSER UNE CASE ENTRE DEUX MOTS. MERCI.

RESIDENCE / ESCALIER / BATIMENT _____

NUMERO _____ RUE / AVENUE / BOULEVARD OU LIEU-DIT _____

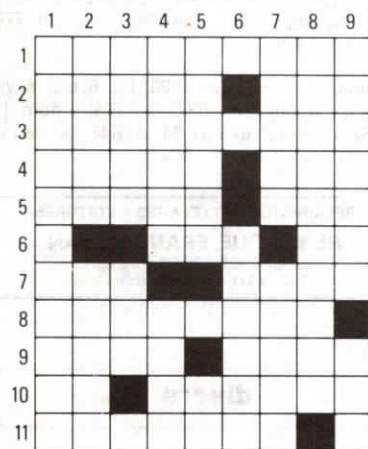
CODE POSTAL _____ COMMUNE _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____ T. 0.1. E. 2. C. 2. P.



LE MAGAZINE DES COLLEGIENS & LYCEENS

problème 392



Horizontalement. 1 - Manipulateur d'une force au-dessus de la moyenne. 2 - Division de l'ère - Le paradis des ânes. 3 - Les flotteurs d'hydravion sont inspirés de cette embarcation. 4 - Elle nous en fait voir de vertes à l'heure de l'apéritif - Mère et belle-mère abusive. 5 - S'engager dans la lésion - Petit rond. 6 - Il tient le soc - Personnel. 7 - Dignité bien orientale - Que de crimes pour garder sa pureté. 8 - Un léger parmi les champions de l'ut. 9 - Dans la location adressée aux absents - Coupe l'herbe sous le pied. 10 - Le noir dont le monde est esclave - Dégager le corps d'une combinaison en prenant d'infinies précautions. 11 - Cellule des nerveux.

Verticalement. 1 - Prix d'une danse de Salomé payé par saint Jean-Baptiste. 2 - Repos de la mer - Celui du travesti est équivoque. 3 - Largement piqués dans un ouvrage - Les « carats » de ces messieurs-dames. 4 - Sisals - Recevoir en prêtant. 5 - Clause de vente ouvrant la porte au rachat - Situé l'Espagne en Europe. 6 - Purgatoire terrestre. 7 - Enflammé - Intéresse une région qui se prête à l'évacuation de ceux qui ont d'abord été absorbés. 8 - Rascasse blanche dont on ne voit que les yeux avant d'entrer dans la bouillabaisse. 9 - Sarrasin ou persicaire - Terrain à déconseiller pour atterrir au Sahara.

solution du problème 391

Horizontalement. 1 - Déchaumer. 2 - Ereinter. 3 - Brisée - Gin. 4 - On - Mécano. 5 - Iéna - Acné. 6 - Ss - Leroy. 7 - Tolet. 8 - Marge - Osa. 9 - Edenien. 10 - Nè - Onu - No. 11 - Trousseau.

Verticalement. 1 - Déboisement. 2 - Erines - Ader. 3 - Ces - Are. 4 - Hiémal - Gnou. 5 - Anée - Eteins. 6 - Ut - Caro - Eus. 7 - Mégacôlon. 8 - Erinnyès - Na. 9 - Noël - Tabou.

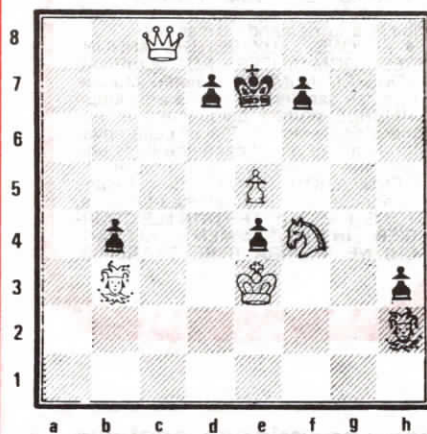
par Pierre Dewever

le tour du monde...

problème 2

F.A. Sonnenfeld (Brésil)

Le Brésil nous présente un blocus !
Les blocus se subdivisent en deux groupes : les complets, avec ou sans mats changés ; les incomplets, avec ou sans mats apparents.



Mat en deux coups

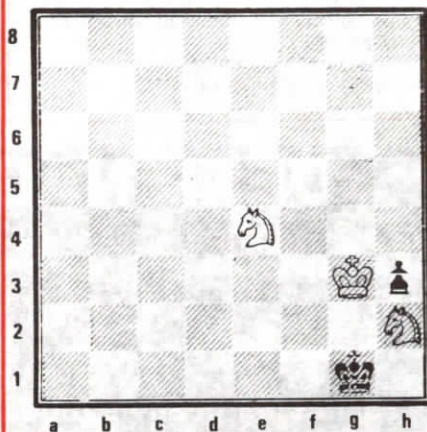
Envoi des solutions à
Jacques Nègro, « Echecs »
Nice-Matin, B.P. 23
06021 Nice Cedex

Date limite des réponses : 22 octobre

l'oncle Sam

Il s'agit de Sam Loyo (1841-1911), célèbre compositeur américain : il fut surnommé « le roi du problème d'échecs ».

Malgré les progrès de la composition échiquéenne, quelques-uns de ses problèmes ont conservé une grande fraîcheur et un sens de l'humour et de la création qui n'ont pas été dépassés.



Dans celui que nous vous présentons ici, les Blancs jouent et font mat en cinq coups. **1.Cf6! Rh1 (forcé) ; 2.Rf2!**

Un sacrifice justifié que les Noirs sont forcés d'accepter.

2...Rxb2 ; 3.Cf6-g4+ Rh1 ; 4.Rf1

Les Noirs sont en « Zugzwang », c'est-à-dire que l'obligation de jouer entraîne leur perte. **4...h2 ;**

Occupant, par ce coup forcé, la seule case de fuite du Roi noir.

5.Cg4-f2 mat.

si je vous dis « développement » ?

La science des débuts consiste à mettre en jeu le plus grand nombre de pièces dans le plus petit nombre de coups, selon le vieux précepte de Ponziani (théoricien du XVIII^e siècle) qui, aujourd'hui encore, n'a rien perdu de sa valeur.

Vouloir contester l'existence des règles générales aux échecs, c'est faire le procès de tous les grands joueurs. L'ignorance des principes ne peut être compensée ni par les ressources de l'imagination, ni par l'habitude d'une longue pratique. Rien ne peut réparer l'inobservance des règles, disait La Bourdonnais...

Etudiez les débuts dans les livres ; commencez bien si vous voulez bien finir. Voici l'exemple d'une partie jouée à l'Open international de Monaco en 1980 entre Pucci (Italie), qui avait les Blancs, et Martino (Monaco) : défense scandinave.

1.e4 d5 ; 2.exd5 Dxd5 ; 3.cc3 Dd8 (mieux Da5) ; 4.Cf3 Fg4 ; 5.Fc4 e6 ; 6.h3 Fxf3 ; 7.Dxf3 c6 ; 8.d3 Df6 ; 9.Dg3 Ch6 ; 10.Fg5 Dg6 ; 11.Cb5 cxb5 ; 12.Dxb8+ Txb8 ; 13.Fxb5 mat.

les échecs unicolores

Le jeu unicolore se joue comme une partie ordinaire, avec la seule différence que les deux joueurs adoptent la même couleur : toutes les pièces sont blanches !

Malgré cet inconvénient, le joueur exercé n'a aucune difficulté à distinguer ses propres pièces de celles de l'adversaire ; toute confusion est impossible dans son esprit.

Ce petit divertissement a été préconisé par votre « chroniqueur » dans les parties amicales ; il constitue le meilleur moyen pour rendre silencieuse la « galerie » qui regarde, méduse, sans pouvoir se prononcer ni prodiguer ses habituels conseils. Et c'est un excellent exercice pour les joueurs...

Voici le détail d'une partie (pion Roi) jouée en unicolore au cercle d'échecs de Menton entre J. Nègro et E. Girault.

1.e4 e5 ; 2.Fc4 Cc6 ; 3.Cf3 Cf6 ; 4.Cg5 d5 ; 5.exd5 Cxd5 ?! ; 6.Cxf7 RxC ; 7.Df3+ Re6 ; 8.Cc3 Cb4 ; 9.De4 Fd6 ? ; 10.Cxd5 CxC ; 11.Fxd5+ Re7 ; 12.d4 Re8 ; 13.o-o g6 ; 14.dxe5 Fe7 ; 15.e6 c6 ; 16.Fb3 a5 ; 17.Fh6 a4 ; 18.Df4 Ff6 ; 19.Fg7 Tg8 ; 20.Fxf6 Db6 ; 21.Dd6. Abandonnent.

par Jacques Nègro

petites annonces

locations (offres)

- 05-Vars, appt 4 pers. T. [68] 47-02-11.
- H.S.-Morzine, F2 5 pers., 51 m², gde terr., b. situé, calme, 2 sapins, Noël, fév., Pâques. **Philippe**, Tissottes A, rte de Tully, 74200 Thonon. T. [50] 71-66-54.
- Savoie 1 600 m, sol., repos, sports hiver près pistes, studios tt cft. Écr. Lutzler, 48 Brossolet, 93320 Pavillons s/Bois.

échanges

- Ech. à La Pierre-St-Martin 64 studio 4 pers., pd pistes c/même studio à St-Lary ou Piau-Engaly ou Gourette. Entente s/séjour. T. **Latour**, 17700 Vandré [46] 07-12-67 ap. 17 h.

NOUS EDITONS
VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
EDITIONS REGAIN - MONTE-CARLO

DIPLOMES DE LANGUES pour la vie professionnelle

anglais, allemand, espagnol, italien, russe

Quel que soit votre âge ou votre niveau d'études, vous avez intérêt à compléter votre qualification par une formation linguistique pratique, décisive dans la vie professionnelle. Cette formation peut être confirmée par l'un des diplômes suivants :

— **Chambres de Commerce Étrangères**, compléments indispensables pour tous les emplois du commerce et des affaires.

— **Université de Cambridge** (anglais), pour les carrières de l'information, publicité, tourisme, hôtellerie, etc.

— **B.T.S. Traducteur Commercial**, pour exercer la profession de traducteur ou interprète d'entreprise.

Examens chaque année dans les principales villes de France.

Possibilité de prise en charge par les entreprises des frais d'inscription au titre de la loi sur la F.P.C.

Étudiants, enseignants, secrétaires, cadres commerciaux et administratifs, ingénieurs, techniciens, représentants, comptables, etc., sauront profiter de l'opportunité pour améliorer leur compétence et leurs chances.

Documentation gratuite sur ces diplômes (préparation et débouchés) à : **LANGUES & AFFAIRES, service 2571, 35, rue Colange, 92303 Paris-Levallois**
Tél. : 270-81-88 (ét. privé à distance).

CONDITIONS D'INSERTION

- 28 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.
- POUR LES ABONNÉS : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'ÉDUCATION.
- RÉGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'ÉDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,60 F joints à la demande d'insertion.
- RÉPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIÉES AU JOURNAL SOUS UN NUMÉRO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBRÉE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'ÉDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. **ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ÊTRE TRANSMIS.**

correspondance scolaire

- CM 2 mixte 27 él. ch. corr. renc. poss. en fin d'année. Ecr. Ec. prim. publ. mixte, rue de l'Abbaye, 59870 **Marchiennes**.
- CE 2, CM 1, CM 2 mixte rur. 11 f., 17 g. ch. corr. voy. fin an. poss. par train. Ec. publ., 71145 **Vinzelles**.
- **Mise en relation de classes toutes régions. Interclasses**, 55 rue Nationale, 37000 Tours.

hôtels - pensions

- SKI ts niveaux, SOLEIL, CALME entre Ft-Romeu, Espagne, Andorre. **FORFAITS SKI-Hôtel. PRIX groupes. Accueil familial - CONFORT - Dépliant :**
Hôtel TRANSPYRENEEN**
66800 Enveitg. T. [68] 04-81-05.

autos - caravanes

- Vds Audi 100 L, 9 CV, fév. 77, état impeccable. (fact. dispon.), pneus, batterie, freins nfs + radio cass., px argus. Tél. 954-35-92 mat. et 770-20-89 ap. 14 h.
- Employé Renault vd R 20 TS, 6 ms, 5 vit., gris arg., vit. teintées, 53 000 F. Tél. : dom. [1] 751-62-41 ou [3] 043-81-34, p. 649, ou heures scol. [1] 772-51-80.

REMORQUES - ATTELAGES - VOITURES

REMORQUE FRANC OCEAN

49170 St-GEORGES sur LOIRE
TEL. : (41) 41-10-55 (5 lignes)

divers

ÉDITIONS DU DEVES

B.P. 80, 13152 TARASCON CEDEX

Recherchent manuscrits inédits, Romans, Nouvelles, Essais, Pièces de théâtre, Recueils de poèmes.

- Toussaint « au cœur des Cévennes ». Randonnée pédestre du 1 au 5 nov., sorties des châtaignes. Guide du Languedoc, 19 av. St-Lazare, 34000 Montpellier. T. [67] 72-16-19.
- **Vendons laboratoire audio-marchand**, 15 cabines. Ecr. P.A. n° 102.
- Jeune couple, un enfant, cherche emploi permanent dans centre de vacances, centre aéré, association de jeunesse, etc., dans région montagne ou mer. Toutes fonctions et propositions envisageables. Logement si possible. Écrire P.A. n° 103.

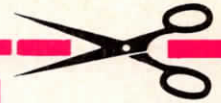
**Pour louer, vendre,
acheter, échanger,
prenez contact
avec vos collègues
par l'intermédiaire
de nos Petites Annonces,
championnes du rendement...**

DEMENAGEMENTS

Paris - Banlieue - Province
Corse - Etranger - Route - Maritime
S.N MONGET

CONDITIONS SPÉCIALES AUX LECTEURS DE « L'ÉDUCATION »
DEVIS GRATUIT

9, rue Marceau - 92300 LEVALLOIS - 757.66.66



Je vous prie de m'abonner pendant un an à

L'ÉDUCATION

FRANCE 135 F

ÉTRANGER 170 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte
Chèque postal Mandat lettre

Date _____ Signature _____

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire

NOM _____

ADRESSE _____

DEPART. RESIDENCE _____

PAYS (si Etranger) _____

ZIPCODE _____

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion

Envoi de la facture à

NOM _____

ADRESSE _____

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

Attention ! le bon ne doit pas être utilisé pour se réabonner, mais servir uniquement pour les abonnements nouveaux

A envoyer à « l'éducation », 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

Chers lecteurs,

Par suite de hausses internationales sur le papier, nous sommes contraints de relever les tarifs de nos abonnements, aussi bien pour la France que pour l'étranger.

A partir de ce numéro du 17 septembre 1981, les tarifs suivants seront appliqués :

abonnement annuel France : 135 F
 abonnement annuel étranger : 170 F
 prix du numéro : 6 F

Si vous êtes abonné, vous n'avez pas à vous préoccuper du renouvellement dont les imprimés vous parviendront en temps utile.

Mais si vous n'êtes pas encore abonné, souscrivez dès maintenant :

- vous réaliserez sur l'achat au numéro une économie de 67 F
- vous recevrez **l'éducation** chez vous chaque semaine et vous pourrez la lire tout à votre aise.

Merci de votre confiance !

François Silvain



Modèles standard
juxtaposables - superposables
12 hauteurs - 4 profondeurs - 4 largeurs



COMMENT JUXTAPOSER ET SUPERPOSER
SANS AUCUNE FIXATION



Modèles rustiques
juxtaposables - superposables
7 hauteurs - 3 profondeurs - 5 largeurs

La maison des BIBLIOTHEQUES

Paris • Amsterdam • Bruxelles • Genève • Rome • Vienne
Paris : 61, rue Froidevaux, Paris 14^e.

Magasins ouverts le lundi de 14 h à 19 h, et du mardi au **samedi inclus** de 9 h à 19 h
sans interruption. Métro : Denfert-Rochereau - Gaîté - Edgar Quinet. Autobus : 28-38-58-68.

**CATALOGUE
GRATUIT**



Modèles contemporains
juxtaposables - superposables
5 hauteurs - 3 profondeurs
3 largeurs - 2 couleurs

BORDEAUX
10, r. Bouffard,
tél. (56) 44.39.42

**CLERMONT-
FERRAND**
22, r. G. Clemenceau,
tél. (73) 93.97.06

GRENOBLE
59, rue St-Laurent,
tél. (76) 42.55.75

LILLE
88, r. Esquermoise,
tél. (20) 55.69.39

LIMOGES
57, r. Jules-Noriac,
tél. (55) 79.15.42

LYON
9, r. de la République,
tél. (78) 28.38.51

MARSEILLE
109, r. Paradis,
tél. (91) 37.60.54

MONTPELLIER
8, r. Sérane,
tél. (67) 58.19.32

NANTES
16, r. Gambetta,
tél. (40) 74.59.35

NICE
8, r. de la Boucherie
(Vieille Ville),
tél. (93) 80.14.89

RENNES
18, quai E.-Zola
(près du Musée),
tél. (99) 30.26.77

ROUEN
Front de Seine 2000,
43, r. des Charrettes,
tél. (35) 71.96.22

STRASBOURG
11, av. du Gal-de-
Gaulle (Esplanade),
tél. (88) 61.08.24

TOULOUSE
1, r. des Trois Renards,
tél. (61) 22.92.40

TOURS
5, r. H.-Barbusse
(près des halles),
tél. (47) 61.03.28

Ouverts du mardi au **samedi inclus** de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Dans le catalogue gratuit

**250 MODELES
VITRES OUNON**
SUPERPOSABLES - JUXTAPOSABLES - DEMONTABLES

Des centaines de combinaisons d'assemblage
par simple pose sans fixation...

Pour **ranger...** et **protéger** tous vos livres...
incorporer votre télévision ou votre chaîne hi-fi...
et **décorer** votre intérieur.

Installez-vous facilement, ultra-rapidement vous-même... à des

PRIX IMBATTABLES

**BON CATALOGUE
EN COULEURS** **GRATUIT**

à retourner à : LA MAISON DES BIBLIOTHEQUES, 75680 PARIS CEDEX 14

Veuillez m'envoyer sans engagement votre catalogue en couleurs contenant
tous les détails (hauteurs, largeurs, profondeurs, bois et matériaux, teintes,
contenances, prix, etc.) sur vos modèles :
STANDARDS, RUSTIQUES, STYLES et CONTEMPORAINS,
LIGNE OR, LIGNE NOIRE.

M _____
No _____ Rue _____
Code postal _____ Ville _____

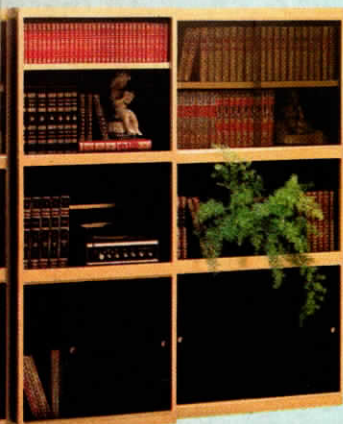
RÉF EN 16

CATALOGUE
PAR TELEPHONE

320.73.33

24 H
SUR
24 H

**REPRISE
EN CAS DE NON
CONVENANCE**



Modèles Ligne Or
juxtaposables - superposables
4 hauteurs - 2 largeurs
2 profondeurs



Modèles Ligne Noire
juxtaposables - superposables
3 hauteurs - 2 largeurs
2 profondeurs

EXPEDITON RAPIDE ET FRANCO

DES MILLIERS DE REFERENCES